

subsides dont on les comblait s'ils conservaient leurs habitudes d'indolence et leur goût pour l'intrigue. Malheureusement Poivre retrouva à l'île de France le groupe d'intrigants, de spéculateurs, voire même d'aigrefins, qu'il avait trop fréquentés pendant ses précédents séjours et qui formaient autour de lui une sorte de petite cour.

J.-D. Dumas était un bon officier qui avait longuement et honorablement servi au Canada où il avait eu de nombreuses occasions de constater les maux causés par la dualité dans le gouvernement et par l'improbité des agents administratifs et financiers; il mit peut-être une maladroite vivacité dans quelques projets de réforme dont il confia l'exécution à des agents mal choisis. Ses essais heurtèrent les susceptibilités de Poivre qui envoya à Versailles les accusations les plus graves contre son rival. Dumas fut relevé de ses fonctions le 26 novembre 1768³.

Dès le 13 juillet, un successeur lui avait été désigné en la personne de François-Julien du Dresnay, chevalier des Roches, capitaine de vaisseau. On a dit que le gouverneur fut complètement « éclipsé » par l'intendant, d'abord son collaborateur méfiant et bientôt son ennemi. Le chevalier Desroches⁴ tient peu de place dans les ouvrages consacrés à l'histoire des îles de France et de Bourbon parce qu'on a attribué au seul Pierre Poivre tout ce qui fut fait de bon dans les îles à cette époque et parce que l'on a accepté la plupart des imputations et des accusations lancées par l'intendant et propagées par ses amis, les gens de lettres de la métropole. Mais bien que le gouvernement de Desroches ait été de courte durée et qu'il se soit exercé dans des conditions difficiles qui l'empêchèrent de donner des

3. Dumas, né à Montauban le 24 février 1721, mourut dans la même ville le 2 août 1791. La Société archéologique de Tarn-et-Garonne possède ses papiers et sa correspondance pendant qu'il était gouverneur des îles de France et de Bourbon (*Bulletin de la Société*, année 1919, t. XXXVII, p. 197).

4. Le chevalier signait et faisait imprimer son nom en un seul mot. Desroches.

résultats décisifs, il serait injuste d'oublier cet officier laborieux et intelligent, honnête et calomnié.

Originaire du pays de Léon comme Hervé de Kersaint-Gilly de Kergadiou, le capitaine du *Taureau*, mort à Madagascar en 1666, le gouverneur était né le 28 janvier 1719. Il était le sixième des huit enfants de Joseph-Marie du Dresnay, et de Marie-Gabrielle-Thérèse Le Jar. Un de ses frères aînés, Jean-Gabriel-Cécile (1710-1772), portait aussi la qualification de chevalier ou de comte Desroches. Comme il servit dans les colonies où il fit une carrière médiocre⁵, on l'a parfois confondu avec François-Julien. Celui-ci entra dans la marine en 1734 à l'âge de quinze ans; il servit honorablement et fut plusieurs fois chargé d'emplois tels que celui de major général du port de Brest (1753) qui conviennent aux officiers laborieux⁶. Très instruit, peut-être même savant, comme plusieurs autres officiers qui préparaient la rénovation de la marine française, il fut un des fondateurs de l'Académie de marine en 1752, son premier secrétaire en 1753, son sous-directeur en 1756; il rédigea un grand nombre des articles du dictionnaire préparé par cette savante compagnie. Il aimait à écrire et il écrivait bien. La plus grande partie des traités et des mémoires qu'il avait rédigés a disparu; cependant la bibliothèque de Quimper et les archives du Finistère⁷ en ont

5. Il épousa en 1746 à la Martinique une créole, Marie-Marguerite Le Bourg; il en eut deux filles qui furent élevées au prieuré de Locmaria-Quimper ainsi qu'il sera dit plus loin.

6. Un volume des Archives de la Marine à Brest renferme les lettres à Desroches, major général, du 10 février 1753 au 17 juin 1764.

7. Le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques (t. XIII, p. 270-272) donne le détail des quinze volumes de lettres et de mémoires conservés à la Bibliothèque de Quimper. Des documents analogues et des papiers personnels se trouvent aux Archives du Finistère, liasses E 233¹ à 233⁴. La bibliothèque de l'Arsenal (ms. 6461) possède un mémoire sur le fort à établir à l'île Cigogne, l'une des Glénans. Beaucoup d'autres documents sont dispersés dans divers dépôts. Un recueil de mémoires et d'observations figura sous le n° 248 dans le catalogue de la vente en 1910 de la bibliothèque du géographe Gabriel Marcel; il fut vendu 90 francs, somme un peu supérieure à celle qui avait été offerte par l'archiviste du Finistère, désireux d'annexer ce recueil au fonds du Dresnay des Roches de ses archives; on retrouve ce volume dans un récent catalogue de la librairie Hiersemann, de Leipzig, mais le prix demandé est passé à 500 reichmarks, environ 2.500 francs.

recueilli des débris assez importants pour que l'on puisse admirer son activité intellectuelle. On peut se demander toutefois si chez lui comme chez les hommes qui aiment à composer de savants rapports, l'activité réalisatrice valait l'activité intellectuelle. On ne sait trop non plus si l'on doit accepter les affirmations de franchise et de sincérité qu'il prodiguait dans sa correspondance officielle et privée. *L'Espion anglais* le qualifie d'homme « le plus fin, c'est-à-dire le plus fourbe de la marine ». *L'Espion anglais* est un pamphlet venimeux rédigé par des agents subalternes qui ne mériteraient pas d'être cités si certaines lettres de Desroches ne présentaient entre elles de regrettables contradictions; le 20 décembre 1767 il faisait part au ministre de son jugement sévère sur Poivre⁸; cependant dans les lettres écrites à son collaborateur pendant les premiers temps de son séjour à l'île de France, alors qu'il essayait de conquérir sa bienveillance, il l'accablait de protestations d'amitiés et de dévouement. Il avait des partisans dans les bureaux de l'intendant qui lui faisaient part de tout ce qui s'y tramait; Poivre d'ailleurs en agissait de même à son égard. A Brest, il entretenait un informateur nommé Binard qui lui expédiait des bulletins tout remplis du récit des incidents et des intrigues du monde maritime⁹.

Fut-il comme on l'a écrit un protégé et même une créature du ministre Choiseul? Sa nomination au poste de gouverneur après une carrière honorable et déjà longue n'avait pas le caractère d'une faveur; de plus, sa correspondance prouve qu'il n'avait pas de relations avec le duc Etienne-François de Choiseul-Stainville, le grand Choiseul; mais il était connu de César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, honnête seigneur d'intelligence médiocre que

8. Ms. 3639 de la Bibliothèque de la Marine à Brest. — Cependant Desroches assure dans des notes des 28 avril et 21 juillet 1771 que ce fut lui qui persuada au ministre de donner à Poivre, le 14 décembre 1770, le titre d'intendant (Arch. du Finistère, E 238³).

9. Les bulletins expédiés du 27 janvier 1769 au 13 novembre 1778 forment le manuscrit 12 G (418 feuillets) de la bibliothèque de Quimper

son cousin, le premier ministre, plaça à la tête des départements ministériels (les affaires étrangères en 1760, la marine en 1763) qu'il ne jugeait pas opportun de présider en personne. Ses lettres à Praslin attestent même qu'il n'avait pas un crédit exceptionnel auprès de son chef, mais, par ses relations de famille, il était depuis longtemps l'ami de Marie-Marguerite Butault de Marzan, femme de Louis de Durfort, duc de Lorges, et de la fille de cette dame, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, femme de Renaud-César de Choiseul, vicomte de Praslin, fils du ministre. Un assez grand nombre de lettres de Mesdames de Lorges et de Choiseul-Praslin montrent qu'elles servaient de leur mieux les intérêts de leur ami; elles lui faisaient part de ce qu'elles savaient des sentiments du ministre et des bureaux et elles le renseignaient sur l'effet produit à Versailles par les nouvelles venues de l'île de France, mais leur influence paraît avoir été à peu près nulle. Desroches cependant laissait dire qu'il était l'ami du ministre; son prestige auprès de ses administrés en fut accru, du moins jusqu'à ce que la disgrâce de Choiseul, le 24 décembre 1770, connu dans la colonie au mois d'avril 1771, fit prévoir que les amis du ministre tombé seraient traités sévèrement par son successeur.

La nomination du chevalier Desroches fut apprise avec joie par ses nombreux parents de Bretagne qui s'empresèrent de le harceler de recommandations en faveur de jeunes cousins à placer et d'amis peu fortunés. Ses sœurs implorèrent sa protection en faveur de Mahé de Kerouant auquel tout le pays de Quimper portait intérêt, du jeune Coquerel, de Vannes, qui avait neuf sœurs et un frère, des deux fils Simonnet, qui voulaient faire du commerce, de MM. de Kernilis, Roland, du Haffont de Lestrédiagat fils, de Trémillec et Lehec de Kermorial, tous plus ou moins leurs parents, et enfin de Pierre Michel, frère de leur femme de chambre. Le comte du Dresnay, frère aîné et chef de

la famille, voulait du bien à Laennec du Leuré, gendre de M. Cousin, commis aux vivres et aide pilote des vaisseaux du Roi, et à Baillif, père de famille qui allait chercher fortune à Pondichéry. De son neveu, le gouverneur recevait des lettres en faveur de Héliès, sous-commissaire de la marine à Bourbon, de Pierre Rio, capitaine de l'*Attalante* qui allait relâcher à l'île de France, de Du Fossé, de Roscoff, de Lavari-Le Roy, de Saint-Malo. Un cousin, M. de Rospiec de Trévien, demandait une place pour son fils. Deux cousines, M^{me} de Vincelles et M^{me} de Trogoff de Bellisle, appuyaient le capitaine Festour de Villeblanche, M. de Vénérosi, les deux fils de M^{me} de Bruix, Doison-Jollivet, établi à l'île de France depuis quatre ans, mais qui cherchait encore sa voie : le gouverneur était prié de lui donner un emploi, ou bien de le pousser dans le commerce, ou bien encore de le retirer de la colonie s'il désirait revenir en France; M^{me} de Vincelles énumérait toutes les qualités d'un jeune protégé, mais elle oubliait de donner son nom. Moins distrait, l'évêque de Quimper recommandait un jeune chirurgien, nommé Le Pape, en partance pour les Mascareignes et qui était le fils d'un honnête « maltotier » de Concarneau. La famille de Choiseul avait aussi des clients de rang modeste : le chirurgien Desmazes, M. et M^{me} Cuvelier, employés au Port-Louis, étaient signalés par la duchesse de Praslin; le duc de Lorges vantait Garnier, excellent pour le dessin et pour les plans; le vicomte de Choiseul faisait de l'un de ses protégés un éloge mitigé : « le bonhomme Cailleau...; il n'est pas intelligent, mais très honnête homme... »¹⁰. Pendant tout le temps de son gouvernement, Desroches fut accablé de demandes de ce genre.

10. Arch. du Finistère, Correspondance privée de Desroches, E 238. — Desroches ne vit arriver dans l'île qu'un petit nombre de ses protégés; le 29 novembre 1770, il fit au Ministre l'éloge de Mahé de Kerouant et demanda pour lui une place de sous-lieutenant de la Compagnie des ouvriers (Bibl. du port de Brest, ms. 3639). — Mahé de Kerouant parvint beaucoup plus tard au grade de capitaine.

Il embarqua le 14 février 1769 à bord du *Sphinx*, qu'il commanda ayant pour lieutenants La Clochette, Préville et ses deux neveux de Clémur; les enseignes étaient le chevalier de Kerouarts et de Vigny. Dans la liste des passagers on remarque les noms du comte de la Tour, de sa femme et de sa fille; de M^{me} et M^{lle} Raby, de Brest; de l'ingénieur en chef de Salins et des trois aides de camp: le vicomte du Dresnay, de Jossigny et le vicomte Fleuriot¹¹. Le *Sphinx* portait aussi l'état-major et une partie du régiment Royal-Comtois qui allait tenir garnison à l'île de France. Le voyage fut marqué par l'incident traditionnel au cours de ces longues traversées: l'inimitié entre les passagers. Desroches se brouilla avec son compagnon de voyage Joseph-Augustin-Prosper Geffrard de la Motte, ordinairement nommé La Motte-Geffrard, lieutenant-colonel au régiment Royal-Comtois. Cet officier, « homme d'esprit, de connaissances, de talent militaire, avait de la hauteur et le caractère un peu rude et caustique ». Il appartenait à une famille de Vitré où l'on avait l'esprit particulièrement difficile¹² et il était depuis longtemps en difficultés avec plusieurs de ses officiers. Le ministre avait imaginé d'attribuer le commandement du régiment au lieutenant-colonel pendant toute la durée de la traversée, mais Royal-Comtois devrait passer sous l'autorité du gouverneur dès qu'il serait arrivé dans la colonie. Cette combinaison déplut à Desroches qui témoigna de l'hostilité à

11. Arch. du Finistère, E 238. — Deux des officiers de Desroches eurent des destinées singulièrement différentes. Le 17 juin 1778, Louis Chadeau de la Clochette, commandant de la *Belle-Poule*, livra un combat célèbre; il mourut glorieusement, le 12 avril 1782, au combat de la Dominique. De Vigny, devenu capitaine de vaisseau, livra à l'ennemi presque sans résistance la frégate l'*Hebé*, le 4 septembre 1782; cassé de son grade et condamné à la détention, il subit sa peine à Loches.

12. La Motte-Geffrard, fils de Joseph-Etienne, écuyer, et de Marie-Anne Nouail, était né à Vitré, le 27 février 1729; son frère cadet, Jean-François-Joseph, dit le comte de Sanois, passa sa vie en procès contre sa femme, sa belle-mère et son gendre qu'il voulait faire emprisonner et qui le firent enfermer à la Bastille et à Charenton (Mémoires du prince de Montbarey et Mémoire justificatif de l'avocat Lacrosette cités par FRAIN, *Tableaux généalogiques*, Vitré, 1891, in-40, t. I, p. 66-70 et 226-227).

La Motte-Geffrard; une partie des officiers se rangea à ses côtés. La discorde continua à l'île de France : on eut dans le régiment la faction du gouverneur et la faction du lieutenant-colonel comme on eut dans l'administration civile le parti du gouverneur et le parti de l'intendant.

Desroches trouva la population des îles divisée par l'inimitié qui avait séparé son prédécesseur et Pierre Poivre. Il arrivait plein de bonnes dispositions et chercha à plaire à tout le monde; croyant avoir réussi, il se hâta de le mander à ses amis de France. La duchesse de Lorges le félicita avec une joie quasi-maternelle et lui adressa quelques prudents conseils : « Vous avez donc été bien reçu; vous avez commencé à faire du bien dans le pays; vous continuerez, vous protégerez les honnêtes gens. Vous travaillerez à détruire le monopole pour faire fleurir le commerce... Vous êtes aimé dans le pays; on est persuadé que vous voulez le bien de la colonie et que vous y travaillez sincèrement. C'est avoir fait bien du progrès en peu de temps et un progrès inappréciable puisque la confiance que les peuples ont en ceux qui les commandent multiplie leurs forces à l'infini. Je crois vous voir dans cette heureuse position et j'avoue, Monsieur le Chevalier, que j'en ressens une vraie satisfaction. Je vais même jusqu'à la chimère, voyant votre nom inscrit dans les siècles à venir et je lis ces inscriptions avec grand plaisir. Vous m'assurez que ni homme, ni femme, ni prêtre ne vous gouverne; j'en suis bien aise, mais prenez garde à ne l'être pas par vous même et à ne prendre jamais conseil que de la raison. Il faut un plan dans la place où vous êtes et non pas un système » (22 décembre 1769). Le chevalier se trompait; son amabilité et ses prévenances ne plurent pas; l'ancien gouverneur, Boucher-Desforges, mal disposé pour ses successeurs, écrivait dès le mois de mars 1768 : « Desroches est un marchand de paroles qui a perdu toute confiance dans l'île, qui promet plus qu'on ne lui demande et qui ne tient

jamais ». La situation de la colonie était très difficile : les habitants avaient montré une joie bruyante d'être libérés de ce qu'ils appelaient la tyrannie de la Compagnie et d'être administrés par les agents du roi, mais les espoirs inconsidérés qu'ils avaient formés n'avaient pas été réalisés : la liquidation des dettes laissées par la Compagnie n'était pas terminée; le cours de la monnaie représentée par des billets restait incertain et instable; l'état économique était d'autant plus mauvais que des colons réfugiés de l'Inde avaient acquis de nombreuses propriétés dans l'île, mais ils les avaient payées avec des papiers qui s'étaient trouvés presque sans valeur. Enfin, et c'était ce qui rendait le rôle du gouverneur particulièrement ingrat, le ministre prescrivait de réduire les dépenses en même temps qu'il ordonnait l'amélioration des fortifications et de « l'équipement » de la colonie.

Desroches professait la plus grande admiration pour Mahé de la Bourdonnais; Poivre manifestait les mêmes sentiments. Le gouverneur avait soin de rappeler leur admiration commune lorsqu'il essayait de faire adopter certains de ses projets : « Vous avez perdu mon plan général de vue quoique vous l'ayez vous-même approuvé avec l'enthousiasme que nous devons à la mémoire de M. de la Bourdonnais »¹³. Comme au temps du fondateur de la colonie, la situation stratégique et les intérêts de la France traçaient le plan que devaient suivre les administrateurs : mettre les îles à l'abri d'une attaque de l'ennemi et augmenter leur richesse agricole. Le progrès de la puissance anglaise contraignait la France à entretenir sur ses vaisseaux et dans les colonies des effectifs que les deux petites îles étaient incapables de ravitailler. Plus que jamais, il était nécessaire de développer l'agriculture; Desroches et Poivre le proclamaient à l'envie, mais, en fait,

13. Lettre du 8 avril 1770 dans le copie de lettres de Desroches à Poivre, du 6 juin 1769 au 20 mars 1772, conservé aux archives du Finistère, E 238².

Poivre s'intéressait beaucoup moins aux cultures vivrières qu'à l'introduction des plantes à épices.

La conquête des plantes des Moluques avait été le rêve de sa jeunesse : elle fut la pensée maîtresse de toute sa vie. Ses premières tentatives avaient attiré sur lui, dès 1749, une bienveillante curiosité qu'il sut entretenir et développer en faisant valoir quelques succès partiels. L'introduction en 1753-1754 de noix de muscadiers et de baies de giroffier avait été un succès illusoire puisque les noix et les baies étaient impropres à la germination, mais Poivre et ses amis réussirent à persuader le public que les botanistes qui avaient révélé la fraude commise par les habitants des Moluques étaient des envieux et des calomniateurs, ou bien que la mort des jeunes plantes était due à la mauvaise volonté ou à la négligence des agents de la Compagnie. L'intendant se fit des amis de tous les savants qui passèrent à l'île de France : Commerson, Bougainville, Charpentier de Cossigny, Rochon, Gallois, Sonnerat; il les recevait avec affabilité et leur faisait les honneurs du beau jardin botanique de Monplaisir dont on lui attribuait la fondation. Reconnaissants de son accueil, ses hôtes célébraient en France ses conquêtes dans le monde végétal et par surcroît lui faisaient honneur de tous les progrès réalisés dans l'organisation de la colonie. Poivre, connu et apprécié de nombreux savants de la métropole et de l'étranger, faisait partie de plusieurs académies : les gens de lettres aimaient à louer ce savant d'origine modeste, infirme et de mœurs simples qui allait pacifiquement enrichir l'une de nos colonies. Ses succès amplifiés ou célébrés à l'avance faisaient contraste avec les revers que de brillants officiers, aussi vaniteux que médiocres, nous avaient fait essuyer pendant la guerre de Sept Ans.

Du Dresnay des Roches réclamait du bétail et du blé beaucoup plus que des muscades, de la canelle et des clous de girofle; il a eu soin de consigner dans ses cahiers qu'il

n'avait été pour rien dans la conquête des plantes à épices. Il ne croyait pas qu'elles pussent réussir dans le sol très sec des Mascareignes, mais il collabora dans la mesure prescrite par ses fonctions à l'organisation des expéditions envoyées aux Moluques en 1769 et en 1771. Plusieurs de ses compatriotes et de ses parents y furent employés : Trémigon, Le Borgne de Coetivy, Le Jar de Clémour, Provost.

Le 18 mai 1769, deux navires mirent à la voile pour les îles aux épices, nouvelles îles Fortunées : l'*Etoile-du-Matin*¹⁴, capitaine Etcheverry, et le *Vigilant*, capitaine Barthélémy-Everard-Achille de Trémigon¹⁵. Le directeur technique de l'expédition était Jean-Mathieu-Simon Provost, ancien écrivain de la Compagnie, « le plus capable de l'aveu de toute la colonie de conduire une pareille entreprise »¹⁶. Provost, né à Auray, le 15 septembre 1728, était le fils de Jacques-René-Louis Provost, receveur et directeur des domaines dans cette ville, issu d'une famille de vieille bourgeoisie de Rennes¹⁷. Après avoir quitté le service de la Compagnie, Simon Provost s'était établi à l'île de France où il avait des parents du chef de sa mère, Jeanne-Perrine Advise des Ruisseaux, de Vannes. Il savait la langue malaise.

Les deux bâtiments, de modeste apparence, n'inquiétèrent pas les Hollandais et les Espagnols et purent naviguer en paix au milieu des archipels des Philippines et des Moluques. Les deux capitaines, aussi habiles diplomates

14. Plusieurs navires des îles avaient reçu des noms aussi gracieux : le *Vert-Galant*, la *Corizande*, l'*Heure-du-Berger*. D'autres noms étaient d'inspiration facétieuse : la *Nourrice*, le *Gros-Ventre*.

15. D'une famille originaire de Bonnemain, près de Dol, né à Saint-Méloir, près Bourseul, le 18 mars 1732, fils aîné de François-Louis de Trémigon, chef d'escadre (en 1764), et de Marie-Agnès de Longueville, chevalier de Saint-Louis le 17 novembre 1770 et capitaine de frégate avec pension de 1.000 l. le 7 décembre suivant (Comte DE ROSMORDUC, *Demoiselles bretonnes... à Saint-Cyr*, p. 455).

16. Rapport fait à l'Académie des Sciences, publié dans les œuvres complètes de Poivre, p. 394.

17. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Jean-E. Martin.

que bons navigateurs, furent bien accueillis par les chefs indigènes, notamment par le roi de l'île de Jolo (Philippines) qui, prétendait Poivre avec son exagération coutumière, avait fait pour son pays ce que Pierre le Grand avait accompli en Russie¹⁸, et par le roi de l'île de Guéby (Moluques) : ce souverain voulait se donner à la France. Il déchira le drapeau hollandais et le remplaça par les couleurs françaises; il ne fut satisfait que lorsque le capitaine Etcheverry lui eut donné un de ses uniformes. On n'annexa pas les états du roi de Guéby, mais lorsque les navires revinrent au Port-Louis, le 24 juin 1770, ils apportaient 400 plants de muscadiers, 10.000 noix muscades et 70 plants de girofliers. Poivre ne jugea pas ce succès suffisant. Un deuxième voyage fut fait sous la direction de Provost, du mois de juin 1771 au mois de juin 1772, par l'*Isle-de-France*, capitaine Le Borgne de Coetivy, et par le *Nécessaire*, capitaine Cordé; il réussit aussi bien que le précédent. L'un des navires, toutefois, fut retardé dans son voyage de retour par quelques incidents de navigation et donna des inquiétudes à l'île de France. L'intendant Poivre osa écrire au ministre que Desroches contrecarrait sa mission et le trahissait auprès des Hollandais¹⁹, calomnie dont les plus fervents admirateurs du botaniste reconnaissent l'absurdité. Au mois de juillet 1772, il put annoncer à l'Académie des Sciences qu'il possédait plus de 40.000 muscades germées ou prêtes à germer et qu'il en avait rempli non seulement les îles de France et de Bourbon, mais aussi les îles Séchelles; il avait eu soin de fournir aux cultivateurs, bien peu nombreux, croyons-nous, qui habitaient ces petites îles des notices imprimées sur la

18. Lettre de Poivre au ministre, du 21 août 1770, ms. 3639 de la Bibliothèque du port de Brest.

19. Le 8 avril 1772, il écrivait au ministre : « Il y a grande apparence que c'est M. le Cher Desroches qui a instruit les Hollandais de la mission de M. Provost. Je parierois tout au monde qu'il leur aura fait adresser par quelques-uns des vauriens qui l'entourent copie de mes propres instructions. » (Bibl. Nat., nouv. acquis. françaises 9341, fol. 307).

culture des précieuses plantes²⁰. D'après A. d'Épinay²¹, l'introduction des épices coûta à l'État plus de 1.500.000 francs; en outre, le Roi accorda diverses pensions : 20.000 livres à Poivre, 1.000 à Trémigon et 600 à Etcheverry. Une large indemnité fut donnée à Provost qui reçut en outre la commission de commissaire de la marine à l'île de France, poste qu'il occupa jusqu'en 1774; il fut ensuite gratifié d'une pension dont il ne jouit pas longtemps, car il mourut en 1776²².

Pendant bien des années, l'acclimatation des plantes à épices continua à occuper les administrateurs. Elle réussit assez bien, mais elle ne procura pas les bénéfices que Poivre avait fait espérer. Les exportations de canelle, de muscade ou de girofle n'atteignirent jamais, au XVIII^e siècle, un chiffre comparable à celui du café; cependant les noms des introducteurs des premiers plants de caféier en 1715 et ceux des administrateurs qui organisèrent les plantations sont oubliés, alors que tous nos historiens coloniaux ne manquent jamais de louer les bienfaits de l'intendant Poivre.

Nous avons dit qu'il était entouré d'un groupe très actif d'admirateurs et de flatteurs qui étaient en même temps des spéculateurs; nous ne présenterons ici qu'un seul de ces personnages, le plus notoire d'ailleurs.

Jean-Nicolas Céré ou de Céré était né à l'île de France en 1737²³; son père était un officier parisien qui descendait, dit-on, d'une noble famille italienne. A l'âge de cinq ans, le petit Jean-Nicolas fut expédié en France pour

20. Extrait de l'*Histoire de l'Académie des Sciences* pour l'année 1772, reproduit à la suite des *Œuvres* de P. POIVRE, p. 293-304.

21. *Renseignements...*, p. 119.

22. Communication de M. J.-E. MARTIN.

23. Des notices biographiques ont été écrites sur Céré par Dupetit-Thouars, qui avait eu à se louer de lui pendant son séjour dans l'île, dans la *Biographie universelle* de MICHAUD (Paris, 1813, t. VIII, p. 352-354) et par J.-P.-F. DELEUZE, dans les *Annales maritimes et coloniales*, année 1818, 2^e partie, p. 261-269. On doit aussi consulter les *Renseignements...*, de A. D'ÉPINAY, et les manuscrits 569 et 570 de la bibliothèque d'Angers, cités ci-après.

faire son éducation; la personne à laquelle il avait été confié mourut au cours du voyage et lorsque le navire arriva à Brest, personne ne savait à qui appartenait l'enfant. Il fut placé chez des paysans et il y resta cinq ou six ans jusqu'à ce que sa famille eut réussi à le découvrir; on le mit au collège de Vannes. Il conserva toute sa vie un très mauvais souvenir de « l'ennuyeuse ville de Vannes... Je ne suis consolé du regret d'y avoir vécu six ans que parce que je vous connais, écrivait-il en 1767 à l'un de ses anciens camarades de collège, Galles. Je ne sais pas pourquoi on m'a choisi cette pitoyable ville pour m'y faire faire de mauvaises études »²⁴. Les villes où l'on fut enfermé au collège laissent parfois une impression maussade; les jésuites de Vannes ne paraissent pas cependant avoir exercé sur leurs élèves une discipline sévère, au contraire : dans « notre brillant collège... j'ai pensé perdre une jambe, les deux yeux, l'un après l'autre, être tué de plusieurs coups de fusil, me noyer plusieurs fois, et me casser le col en m'exposant des milliers de fois à escalader et sauter du haut du mur en bas, surtout la nuit, et dans les forêts en sautant du haut des plus grands arbres comme un singe à un autre arbre à côté pour ne pas me donner la peine de redescendre pour remonter d'autre... D'ailleurs, mon ami, quels sots maîtres de tout genre avions-nous dans ce pauvre Vannes. Cela fait en vérité pitié; autant vaut, pour ainsi dire, garder ses enfants à l'île de France que de les envoyer en France pour les faire élever dans des villes comme celle-là »²⁵. Plus tard, devenu père de famille, il souhaitait que son fils fut élevé à Paris et non pas dans un collège de province qui en ferait « un sauvage blanc dépaysé ». Céré entra

24. Galles, le correspondant de Céré, était employé chez Pichault, banquier à Paris. Les lettres qu'il reçut de Céré et de quelques habitants de l'île de France (Riverieux du Moncel et d'Houdetot) de 1767 à 1802 forment le manuscrit 612, anciennement 569, de la bibliothèque d'Angers. On trouve dans le ms. 613, anc. 570, 86 lettres de Poivre de 1776 à 1786 et 22 lettres de M^{me} Poivre de 1786 à 1789.

25. Ms. 612 d'Angers, lettre du 10 juillet 1769.

dans l'armée, mais après deux campagnes aux Indes il vint habiter la plantation laissée par son père, mort en 1752²⁶. Il épousa en 1763 M^{lle} de la Roche du Rouget, créole âgée de douze à treize ans qui, en 1769 à peine âgée de dix-huit ans, lui avait déjà donné quatre enfants; il exploita son habitation, fit des affaires dont nous reparlerons et apprit la botanique. Cette science était en honneur depuis que les administrateurs s'efforçaient d'introduire et d'acclimater des plantes utiles de tout l'hémisphère austral. Joseph Charpentier de Cossigny, un véritable savant, fut le maître et l'initiateur de Poivre et de Céré. Celui-ci fut associé à toutes les études de l'intendant dont il suivit avec soin les exemples. Comme lui, il se lia avec les géographes et les naturalistes de passage dans l'île qui le firent entrer dans plusieurs sociétés savantes de France. Après le départ de Poivre, il continua la campagne de publicité organisée autour de la conquête des épices. Le 7 décembre 1778, « la première muscade française » fut cueillie en grande pompe. Céré détacha le fruit et le présenta au gouverneur pour qu'il fut envoyé à Sa Majesté. Un procès-verbal de la cérémonie fut signé par les administrateurs, par M. de Tronjoly, brigadier des armées navales, par le chevalier de Tromelin, capitaine de vaisseau, par le préfet apostolique Contenot et par toutes les notabilités de la colonie. Céré demanda à son ami Galles de faire annoncer l'événement dans toutes les gazettes²⁷; en 1786, il lui fit passer des exemplaires d'une liste imprimée des planteurs de l'île de France (Pinczon du Sel, Vigoureux, Magon de la Villebague...), et de l'île Bourbon (Advisse des Ruisseaux, De Forges de Parny...), entre lesquels il avait réparti 86.025 baies de giroffier. Galles donna de sa part des clous

²⁶. Un frère aîné de Céré, officier dans les grenadiers du comte de Bussy, mourut aux Indes; sa sœur Brigitte Céré épousa Guillaume-Gilbert Paignon de Gargas, officier qui dut quitter la colonie à la suite d'un duel avec un autre officier; sa veuve résidait à Lorient en 1782 (*Inventaire sommaire des Archives du Morbihan*, G 344).

²⁷. Ms. 569 d'Angers, lettre du 7 décembre 1769.

de girofle à des savants tels que Jussieu, Rochon, Louiche-Desfontaines²⁸. Mais Céré n'avait qu'une fortune médiocre; comme la botanique ne l'enrichissait pas, il profita de la bienveillance de Poivre pour prendre une part fructueuse dans les marchés auxquels présidait son protecteur : il obtint en 1771 l'adjudication de la boucherie. L'administration faisait acheter du bétail à Madagascar et confiait à un adjudicataire le soin de le détailler et de le vendre aux habitants. Au jour des enchères, Céré fit des offres moins avantageuses pour l'Etat et pour les habitants qu'un certain Claude Constant²⁹ : ce fut lui cependant qui obtint l'adjudication. Sa gestion parut suspecte au chevalier Desroches, car la question de la boucherie est une de celles qui revient le plus souvent dans ses notes contre Poivre, mais le gouverneur n'avait pas les moyens de connaître les détails de l'administration financière. Une lettre de l'intendant révèle ce que furent les opérations de Céré; il convient de citer ce document qui prouve l'improbité d'un familier de Pierre Poivre et qui atteste en outre l'extraordinaire inconscience de celui-ci. Le 5 janvier 1777, l'ancien intendant de l'île de France écrivait à son ami Galles : « Ce brave Céré ne connaît pas nos affaires; il s'imagine que dans ce pays-ci (*la France*), il n'y a qu'à parler pour obtenir ce que l'on désire; il me boude de ce qu'il n'a pas encore obtenu la remise de sa dette envers le Roi; il l'a contractée, dit-il, par zèle pour le service et par attachement pour moi; je sais que son entreprise de la boucherie lui a été très utile, et qu'avec

28. *Ibid.*, fol. 100 et lettre du 15 février 1786. — Nous parlerons plus loin du savant Rochon, de Brest. René Louiche-Desfontaines, né à Tremblay, près d'Antrain, en 1750, mort à Paris en 1833, appartenait au groupe de laborieux botanistes qui florit dans la région comprise entre Rennes et Avranches à la fin du XVIII^e siècle et pendant la première moitié du XIX^e. Parmi ses nombreux ouvrages, on remarque des recherches sur la flore du nord de l'Afrique qui présentent quelques analogies avec les travaux de Poivre et de Céré. La *Biographie bretonne* de LEVOT (t. I, p. 522-526) lui a consacré une longue notice.

29. Une copie de l'acte d'adjudication du 31 janvier 1771 existe dans le fonds Du Dresnay-Desroches, liasse E 238 des Archives du Finistère. Céré ne prit pas part personnellement aux enchères; il fut représenté par Souvestre (ou Souvestre de la Roche), entrepreneur, originaire de l'évêché de Saint-Brieuc.

les avances que je lui ai faites, il a très bien remonté sa barque. Malgré cette connaissance que j'ai à part moi, j'aurais voulu obtenir pour lui la remise des avances que je lui ai faites, qui m'ont été reprochées durement sur l'accusation du chevalier Desroches, par la Commission qui a examiné mon administration. Cette accusation du gouverneur a été l'article sur lequel il a le plus insisté dans les mémoires qu'il a présentés à la Commission contre moi. Je n'ai fait en faveur de notre ami Céré que ce que le chevalier Desroches a fait lui-même en faveur de ceux qu'il aimait, et dans une colonie pauvre comme celle que nous administrions, il convenait d'aider les colons par quelques avances pécuniaires pour les mettre en état de porter leur agriculture à toute sa valeur. J'ai aidé Céré, entrepreneur de la boucherie publique, par la cession de troupeaux que je faisais apporter de Madagascar. Voilà l'origine de sa dette : au lieu de verser dans la caisse le prix de ces troupeaux passés à prix très raisonnables, il en faisait vendre les viandes et en gardait l'argent. Je lui ai écrit l'année dernière d'attendre le succès de ses soins au jardin de Monplaisir, et qu'à la première récolte d'épiceries qu'il enverrait au ministre, ce serait le moment de demander la grâce qu'il s'impatiente de ne pas recevoir avant le terme. Au reste je suis très satisfait d'avoir pu obtenir qu'il fut chargé de la direction du jardin de Monplaisir malgré Maillard³⁰ qui en avait confié cette direction à des polissons qui eussent tout fait périr; il a fallu toute l'amitié que M. Turgot avait pour moi, pour obtenir de lui qu'il forçât en quelque sorte la main à M. de Sartine sur cette affaire qui lui répugnait et qui a été également avantageuse à la chose publique et à notre ami Céré. M. Turgot n'avait aucun droit, étant contrôleur général, de remettre dans une colonie des dettes envers le Roi, mais l'ami Céré ne savait pas cela...³¹ ».

30. Jacques Maillard du Mesle, intendant de la colonie, successeur de Poivre.

31. Manuscrit 613 d'Angers. — Nous devons la transcription de cette lettre à M. LE MOY, professeur au Lycée d'Angers.

Ainsi Céré s'était approprié une somme appartenant au Roi, évaluée à 60.000 ou 70.000 livres par divers documents; il avait fait un tort au moins aussi considérable aux habitants de la colonie; Poivre le constate : « *Au lieu de verser dans la caisse le prix de ces troupeaux..., il en faisait vendre la viande et en gardait l'argent* ». Il n'a pas un mot de blâme pour la conduite de son ami, mais à la fin de la même lettre, il manifeste un vertueux dédain pour « les méchants » qui osaient nier l'intérêt de l'introduction des plantes à épices. « Il faudra faire taire la canaille et s'en tenir là... Pour satisfaire l'ami Céré, il faudra, si vous voulez, faire une feuille historique du succès de notre culture des épiceries et l'adresser dans le temps aux auteurs de la Gazette d'agriculture, des journaux et autres... ». En d'autres termes, il faut préparer une adroite publicité — on dirait aujourd'hui un habile « battage » — autour du premier succès que donnera la culture des épices; quand la Cour et la ville auront été persuadés que Céré a collaboré à un bienfait public, le ministre ne pourra se dispenser de passer l'éponge sur ce vieux compte de la boucherie. Après avoir lu cette lettre on ne s'étonne pas que Desroches, qui connaissait Poivre et ses habiles amis, ait consigné dans ses papiers des réflexions telles que celle-ci : « Nous l'avons laissé au Cap. On assure qu'il y complète une collection admirable d'histoire naturelle et qu'avec cette pièce là il est assuré de faire approuver ses dépenses et toute son administration »³². A cette époque il était de mode chez les grands seigneurs de montrer un grand intérêt pour les sciences naturelles et de former un cabinet de curiosités; à l'aide des collections qu'il avait formées, Poivre put se faire des obligés ou des amis parmi les gens qui auraient dû lui demander des comptes.

Céré fit ce que lui avait conseillé son ancien chef: le

32. Archives du Finistère E 233³. — Desroches écrivait à la vicomtesse de Praslin, le 21 juillet 1770, qu'il travaillait à enrichir le cabinet d'histoire naturelle de son mari.

succès dépassa toute attente. Non seulement Céré ne fut pas inquiété, mais il fut gratifié, le 5 novembre 1784, d'une pension de 2.000 livres³³. Sa carrière se poursuivit sans incident; il fut jusqu'à sa mort, le 2 mai 1810, un des principaux personnages de l'île de France³⁴.

Du Dresnay Desroches essaya pendant quelques mois de vivre en bons termes avec Poivre. Les premières lettres adressées à « mon cher intendant » sont pleines jusqu'à l'excès d'effusions de sympathie. Il avait de courtoises attentions pour sa famille : il fut le parrain de sa fille qui reçut les prénoms du gouverneur et le nom de la colonie; elle fut nommée Françoise-Julienne-Ile-de-France Poivre. Desroches donna à cette occasion, en l'honneur de M^{me} Poivre, une fête à laquelle assistèrent plus de sept cents personnes. Le ton de la correspondance changea à partir du mois de septembre 1771.

Les deux hommes, très différents d'esprit et de caractère, différaient aussi d'avis sur l'orientation à donner à la politique coloniale. Pour Desroches, tout, même l'agriculture, devait être subordonné à l'intérêt militaire. Il ne croyait pas à une longue paix avec l'Angleterre et pensait que la France ne devait pas renoncer à reconquérir son ancienne autorité dans l'Hindoustan; il voulait reconstruire les fortifications établies au temps de La Bourdonnais et mettre l'île en état de défense : « Il faut au moins 4.000 hommes de troupes réglées pour défendre l'isle de France... Si l'ennemi se présente, il faut tâcher d'empêcher sa descente.

33. Son improbité n'était peut-être pas complètement connue. En 1785, un commissaire général de la Marine, Le Brasseur, chargé d'inspecter les services financiers, écrivait : « Le Sr Céré obtint la fourniture de la viande à 14 sols, quand les autres fournisseurs l'avaient fournie à 12 sols, ce qui produit à M. Céré une indemnité de 74.000 l. que la faveur seule de M. Poivre a déterminé » (cité par A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 314); on voit que Le Brasseur ne paraît connaître que la faveur ou le passe-droit accordé lors de l'adjudication, mais il ne parle pas des prélèvements opérés dans la caisse. — D'après A. D'EPINAY (p. 545), le Roi remit à Céré la dette de la boucherie parce que dans d'autres marchés il avait été moins heureux ou moins habile.

34. Une de ses filles épousa, le 3 mars 1784, le vicomte César-Louis-François-Marie d'Houdetot, brigadier aux armées du Roi (Voir *infra*, chapitre XI).

S'il descend, il faut le faire rembarquer ou qu'il mette bas les armes.

« S'il y a des vaisseaux de ligne, l'ennemi ne viendra point.

« Si l'on rassemblerait à l'isle de France 8.000 hommes de troupes réglées, on ferait trembler tout l'Indoustan, Européens et asiatiques.

« Un écu bien employé à l'isle de France rapportera plus pour la sûreté de l'Inde et pour notre maintien dans ce pays immense que cent francs employés dans l'Inde même.

« Tous les princes indiens désirent de voir la balance rétablie entre nos forces et celles des Anglais. Le bassin où nous devons mettre nos poids est (je le répète) à l'Isle de France. Il ne seroit pas difficile par ce moien là de faire sauter en l'air le bassin des Anglais.

« L'inconvénient de négliger trop Pondichéry, c'est que les Indiens s'en empareroient peut-être. Si Madras, Calcutta et Arcate étoient enlevés en même temps aux Anglais, ceux-ci auroient tout perdu et dans ce cas nous serions encore maîtres de l'Inde.

« Celui qui possède tout dans l'Inde sans l'isle de France peut tout perdre en six mois.

« Celui qui n'a que l'Isle de France peut en aussi peu de temps dicter des lois à l'Indostan »³⁵.

Desroches, en relations suivies avec les gouverneurs de Pondichéry et de Chandernagor, connaissait toutes les menées des Anglais et souffrait des avanies qu'ils faisaient subir à nos compatriotes. Poivre, éminemment pacifiste, aurait souhaité qu'on ne fit rien dans l'île qui put inquiéter; il disait et laissait dire que la colonie n'avait pas de valeur militaire; il écrivait au ministre, le 3 mai 1769, et déplorait que des officiers de la colonie en déplacement dans l'Inde eussent montré sept uniformes différents qui

35. Note autographe de Desroches aux Archives du Finistère, E 238².

pouvaient faire croire à l'existence de sept régiments³⁶. Desroches n'avait pas cette timidité. Tous les ans des navires anglais abordaient au Port-Louis sous prétexte de demander des secours que les usages admis par les nations civilisées interdisaient de refuser; tout le monde savait que les officiers avaient la mission de reconnaître les ressources de l'île. Peu de jours après son arrivée, le gouverneur reçut une de ces visites suspectes. Il envoya au capitaine le double des secours qu'il demandait, mais il fit consigner l'équipage à bord; il donna un bal en l'honneur des Anglais, mais il eut soin d'envoyer chercher ses invités à dix heures du soir et de les faire ramener à trois heures du matin, toujours de nuit. De plus, il avait fait prier les Français de se présenter en uniforme : aussi les Anglais virent-ils deux cent cinquante officiers de tous les corps, ce qui put les confirmer dans l'opinion que l'île de France était bien défendue; Desroches faisait répandre au Bengale le bruit que la garnison était de plus de 5.000 hommes³⁷. Au mois de mars de l'année suivante, ce fut la *Bretagne*, de la Compagnie anglaise des Indes, qui vint demander des secours; il était impossible de ne pas faire bon accueil à des passagers tels que Bouchier, ancien gouverneur de Madras, qui s'était montré juste et bienveillant pour les Français, mais le gouverneur ne laissa pas voir à ses hôtes le port, la ville et les fortifications de Port-Louis; il les reçut à la campagne, au Réduit; il leur procura les visites de toute la bonne compagnie de la colonie, mais il jugea à propos de leur faire part de la récente histoire d'Alexandre Gordon de Wardtown : ce jeune gentilhomme écossais reçu à Brest avec courtoisie en avait profité pour faire de l'espion-

36. Bibliothèque de la Marine à Brest, ms. 3638, n° 6.

37. Lettre de Céré à Galles du 16 juillet 1769 dans le ms. d'Angers n° 569. — Desroches raconte la même histoire dans une lettre adressée au ministre le 10 août 1769, mais il porte à 400 au lieu de 250 le nombre des officiers français en uniforme venus à son bal. Les Anglais « sont partis le 27 très enragés de n'avoir pas vu l'île, mais comblés des bienfaits du Roi et obligés de sentir et de reconnaître la générosité française. » (Bibliothèque du port de Brest. ms. 3638).

nage, ce pourquoi il avait été condamné à mort, le 24 novembre 1769, et décapité cinq jours plus tard³⁸. Dans toutes les circonstances, Desroches était partisan de la « manière forte »; il estimait les cultivateurs, mais il manifestait la plus grande méfiance à l'égard des spéculateurs qu'il aurait voulu tenir à l'écart de tous les emplois publics. La liberté du commerce provoqua une crise économique : « C'étoit une débauche de cupidité; j'en gémissois pour les pauvres officiers et les habitants »³⁹. Les conseils supérieurs prétendaient jouer un certain rôle législatif ou tout au moins arrêter et retarder l'exécution des ordonnances royales, ainsi que faisaient les Parlements de France. Il alla sur place mettre à la raison « le Parlement de Bourbon », comme il disait ironiquement. Son dédain pour ces assemblées était assez justifié : on trouvait difficilement des sujets dignes d'être magistrats dans ces deux îles moins vastes et moins peuplées que les plus petites sénéchaussées de Bretagne. Il était toujours prêt à frapper les intrigants et lorsque Poivre avouait ses hésitations à les punir, car il aimait à ménager l'opinion publique, Desroches offrait généreusement d'endosser toutes les responsabilités⁴⁰. A l'égard des esclaves, il n'ignorait pas les idées de justice qui commençaient à se répandre dans les milieux éclairés, mais il était bien décidé à ne pas les mettre en pratique. Il le déclara avec un certain cynisme dans une lettre adressée, le 5 janvier 1770, à l'intendant qui refusait de blâmer la modération d'une condamnation prononcée

38. Lettre de Desroches au Ministre, 23 mars 1770, dans le ms. 3639 de la Bibliothèque du port de Brest. — En 1772, un autre officier anglais, nommé Johnston, fut reçu chez le gouverneur; il ne dut pas fournir à son gouvernement des informations précises, car il était ivre lorsqu'il arriva au Réduit (Minute de lettre de Desroches à Law, gouverneur de Pondichéry, 29 mai 1772, aux Archives du Finistère, E. 138²).

39. Analyse de la correspondance du Gouverneur avec le Ministre, aux Archives du Finistère, E 138.

40. Copie des lettres de Desroches à Poivre (Archives du Finistère, E 138²) il faisait ces offres pendant les premiers mois de son séjour dans l'île; après la rupture, il fut naturellement moins disposé à se compromettre pour son rival.

contre un noir de la Villebague : « Je ne peux pas convenir avec vous que les lois soient les mêmes pour l'esclave et pour l'homme libre. La multitude des uns et leur intérêt naturel à se défaire des autres obligent à une rigueur peut-être injuste mais malheureusement nécessaire ». Il était actif et agissait vite ; Poivre, au contraire, employait beaucoup de temps à coucher ses idées par écrit. Lorsque ces deux personnages furent complètement brouillés, Poivre, peu soucieux de rencontrer son adversaire, l'accabla de lettres. Le 3 mars 1772, au lendemain d'un terrible ouragan qui avait jeté à la côte de nombreux navires, Desroches était sur les lieux et dirigeait le sauvetage ; Poivre, enfermé à Monplaisir, lui écrivit trois lettres ; le gouverneur accusa réception et ajouta : « Mais je prie de considérer que c'est de l'activité et non des écritures qu'il faut dans les tristes circonstances où nous sommes... Je prie Monsieur l'Intendant de songer qu'un pareil commerce épistolaire m'empêche d'agir... ». Cette algarade fut sans effet ; le 8 mars, il dut écrire encore : « J'ai l'honneur de répéter à Monsieur l'Intendant que je ne sais ni ne peux écrire à tout moment, surtout agissant sans cesse comme je fais... Je suis trop accablé de fatigue pour faire tant d'écritures... ». Il renouvelait la demande d'un entretien et proposait même de se rendre à Monplaisir à l'heure qui lui serait indiquée si M. Poivre ne voulait pas sortir de chez lui. Ses principes en matière d'organisation sociale différaient complètement de ceux de l'intendant, d'origine plébéienne et tout acquis aux idées philosophiques de l'époque ; il estimait que la constitution d'une classe nobiliaire analogue à celle de la métropole pourrait fournir aux îles les cadres convenant à une colonie militaire et former la pépinière où l'on trouverait des agents honorables et désintéressés. L'établissement du gouvernement militaire avait fait disparaître « l'espèce de péché originel » qui, du temps de la Compagnie des Indes, frappait les gens

de naissance, écrivait-il au ministre, les 1^{er} septembre et 31 décembre 1769⁴¹. Les gentilshommes originaires de diverses provinces étaient nombreux, mais ils ne jouissaient d'aucune prérogative. Le chevalier du Dresnay Desroches, homme de qualité, qualifiait cet état de choses d'anarchique. Il aurait voulu que les gentilshommes fussent invités à faire leurs preuves de noblesse et que le gouvernement leur garantit la considération publique et l'admission aux charges, spécialement aux grades de l'armée et des milices. On peut douter que l'institution d'une noblesse militaire eut fait régner une parfaite probité : Desroches pouvait savoir mieux que personne que les spéculations illicites étaient un vieux mal de la marine royale⁴². D'ailleurs la politique du gouvernement tendait plutôt à cette époque à préférer dans l'administration intérieure des colonies, les « habitants », c'est-à-dire les colons propriétaires aux officiers et aux anciens officiers⁴³.

Desroches était tout plein de projets lorsqu'il prit possession de son gouvernement; l'état dans lequel il trouva les îles put lui faire penser que les innovations seraient bien accueillies; les colons, ravis de l'éviction de « la monstrueuse Compagnie marchande et souveraine », ainsi qu'écrivait Céré, étaient pleins de confiance dans l'administration royale; le gouverneur voulut tout changer ou perfectionner. En même temps qu'il prétendait améliorer le recrutement des conseils et de l'administration locale, il entreprenait des travaux aux fortifications, aux casernes, aux routes, sans tenir compte des recommandations d'économie qui lui avaient été faites et sans ménager les prérogatives de l'intendant. Les premiers comptes rendus de son

41. Bibliothèque du port de Brest, manuscrit 3639

42. En 1706, à la demande de la Compagnie des Indes, le Roi prononça la confiscation des gains illicites réalisés par l'officier Du Dresnay auquel elle avait confié le commandement d'un armement particulier. Desroches lui-même informa le ministre des opérations interlopes auxquelles se livraient les officiers de la flûte l'*Ambulante*, qui allait recruter des travailleurs noirs à Madagascar.

43. Sur cette politique dans la plus importante des colonies françaises, voir Pierre DE VAISSIÈRE, *Saint-Domingue*, Paris, 1909, in-8°.

administration et les rapports que Poivre dut légitimement fournir mécontentèrent et inquiétèrent le ministre. Desroches fut sévèrement rappelé au respect de l'ordre établi par les édits de 1769. Mesdames de Lorges et de Choiseul essayèrent de défendre leur ami auprès du ministre Praslin; elles avaient peu de crédit, mais elles voulurent du moins rassurer Desroches et l'empêcher de perdre courage. Dès le 14 octobre 1770, la vicomtesse de Choiseul lui écrivait : « A propos de fonds, vous recevrez peut-être une mercuriale de mon beau-père un peu forte à ce sujet. N'oubliez pas qu'il est fort borné pour les fonds, qu'il force au delà de ce qu'il peut, mais ne lui occasionnez pas de la dépense au delà de ce qu'il a compté. Mandez lui toujours : « Telle chose est nécessaire », mais n'allez pas en avant. On ne vous saura jamais gré de ne pas faire plus qu'on ne peut vous donner et vous ferez les choses quand vous aurez reçu la réponse... J'espère bien que vous brûlerez ma lettre quand vous l'aurez lue; on se moquerait trop de moi de vous donner des conseils... ». La « mercuriale » fut plus forte que le prévoyait M^{me} de Praslin; un ami du gouverneur, qui devait être un employé des bureaux du ministre et qui par prudence ne signait pas ses lettres, l'avertissait que le ministre se reprochait de l'avoir nommé, et il joignait ses critiques au blâme de son chef; il lui demandait ce qu'il avait fait de sa sagesse et de sa réserve; était-il donc vrai « que les hommes étoient méconnaissables quand ils avoient passé la ligne ? »⁴⁴. A la fin du mois d'avril 1771, la nouvelle de la chute de Choiseul invita plus fortement encore Desroches à agir avec une prudente réserve : « Hé bien ! Monsieur le Chevalier, voilà encore un moment fatal pour vous, écrivait M^{me} de Choiseul : mon beau-père n'étoit encore que dans le chemin de faire quelque chose pour vous

⁴⁴. Archives du Finistère E 138. — On reprochait aussi à Desroches d'avoir écrit à son prédécesseur Dumas une lettre, que celui-ci avait publiée, dans laquelle on trouvait des critiques très indiscrettes de l'administration de la colonie.

et il y est resté... J'espère qu'on vous rendra la justice que vous méritez, mais mettez-vous bien en règle sur tout; peut-être cherchera-t-on à vous trouver en faute à cause de nous... ». Desroches n'en doutait pas, aussi envoya-t-il, le 1^{er} septembre 1771, au nouveau ministre de la marine, un long mémoire sur son administration; il se décernait à lui-même, à son énergie, à son désintéressement, à sa perspicacité des éloges empreints, on doit le reconnaître, d'une maladroite vanité; il essayait d'édifier le ministre sur les manœuvres des amis de l'intendant et de la plupart des membres du conseil qui formaient une dangereuse cabale : « Ils font trembler tous les honnêtes gens et on les craint d'autant plus que M. Poivre les soutient de toutes ses forces. Ils soupent régulièrement ensemble et c'est là que tout se projette... Les gens de cette trempe-là m'évitent par instinct... Leur système est tout à fait républicain, ennemi de l'autorité du Roi; ils tendent à la tyrannie qu'ils exerçaient sous l'administration de la Compagnie... ». Enfin il énumérait tous les progrès que la colonie avait réalisés sous son administration :

« J'ay, Monseigneur, des vérités aussi constantes mais plus agréables à mettre sous vos yeux.

» L'affreux cahot de la ville de Port-Louis débrouillé; les rues ouvertes et alignées; les noirs séparés des blancs; la décence des mœurs respectée dans la ville noire comme dans la ville blanche; la paix et la tranquillité établies partout.

» Une milice qui, en se développant, a fait connaître des ressources que je ne soupçonnois même pas dans un peuple qui fermentoit dans le désordre et pourrissoit dans la crapule.

» Des communications ouvertes, même des routes dans presque toute l'isle et dans des lieux, à bien dire, ignorés.

» L'eau qui couloit sans fruit dans des ravines profondes de cent et deux cents pieds prise avantageusement dans les

hauteurs et entraînant avec elle la fertilité par des canaux qui la font serpenter sur toutes les terres labourées.

» La culture des grains de subsistance augmentée de moitié; celle des cafés quadruplée et au delà; des églises élevées, des paroisses établies; les mariages en crédit, même parmi les noirs.

» Des villages de ces derniers déjà formés et qui bientôt deviendront les nourriciers des fainéants de la ville sans épuiser la colonie.

» Un hôpital propre à recevoir huit cents malades et situé dans le meilleur air de toute l'île, également à portée des vaisseaux et des casernes.

» Vingt moulins répandus dans les différents quartiers au lieu d'un seul qui existait lors de mon arrivée.

» Une communication militaire unique, sûre et qui ne peut pas être interceptée entre le Port-Louis et tout l'intérieur de l'isle.

» L'avantage inestimable d'y avoir trouvé une eau excellente que l'on peut amener facilement dans le port, que l'on ne pourra jamais couper et dont la garnison pourra jouir exclusivement dans toutes les circonstances possibles.

» L'on dira que je n'ay point fait tout cela : il est vrai, mais je l'ay imaginé, indiqué, encouragé, et j'en ai suivi et assuré l'exécution. »

La réserve insérée dans ce dernier paragraphe était prudente car l'intendant revendiquait pour lui-même l'initiative de toutes les mesures heureuses que s'attribuait le gouverneur; la postérité trop confiante, croyons-nous, dans le témoignage des écrivains philosophes du XVIII^e siècle n'a retenu que le nom de Poivre⁴⁵. Reconnaissons que les

45. Après avoir célébré l'introduction des épices, un historien écrit : « Poivre avait créé en outre des casernes, des magasins, des hôpitaux, développé la culture de la canne à sucre, amélioré les routes, embelli Port-Louis, créé une imprimerie, créé des forges... » (DAUBIGNY, *Choiseul et la France d'Outre-Mer*, p. 234). — Un auteur impartial et bien renseigné sur l'histoire de l'île qu'il habite attribue à Desroches les premiers travaux exécutés pour faire de Port-Louis une véritable ville : rectification des rues, amélioration du port, déplacement du cimetière, etc. (PITOT, *Ile de France*, p. 90).

fonctions des deux administrateurs étaient si intimement liées qu'il est parfois impossible de discerner le véritable initiateur de tel ou tel projet; mais la mésintelligence entre le Réduit et Monplaisir nuisit au succès de plusieurs entreprises, par exemple à un essai d'établissement des îles Séchelles. Deux corvettes, l'*Heure-du-Berger*, capitaine de Roslan, et l'*Etoile-du-Matin*, capitaine d'Hercé, y furent envoyées au mois de décembre 1770 pour étudier la route et reconnaître exactement la situation des îles de l'archipel. Le chef de l'expédition, M. du Roslan, qui était probablement Joseph-Marie Collas du Roslan, rédigea un intéressant mémoire sur son exploration⁴⁶. Quelques colons furent transportés aux Séchelles; mais ils n'y restèrent pas, bien que Poivre se soit vanté quelques années plus tard d'avoir distribué aux cultivateurs de ces îles des instructions sur les fameuses plantes à épices. Le gouverneur se piqua d'enrichir le royaume d'une autre île; il fit rechercher la fabuleuse terre de Juan de Lisboa.

Au milieu de ces insuccès et de ces contrariétés, Desroches était soutenu par quelques fidèles amitiés. De France, lui venaient les lettres toujours affectueuses de M^{mes} de Lorges et de Choiseul. Ses correspondantes lui donnaient aussi des nouvelles de Versailles, communications précieuses, car le fait d'avoir des amis à la Cour conférait du prestige à un habitant de l'île de France⁴⁷; Desroches put ainsi faire connaître dans la colonie l'impression produite au mois d'octobre 1770 par la jeune archiduchesse Marie-Antoinette : « Notre petite Dauphine est charmante pour le caractère, gaie, jolie, enfant et raisonnable à propos; elle

46. Ms. 9341 des nouv. acquis. françaises à la Bibliothèque Nationale, fonds Margry. — J.-M. Collas de Roslan, capitaine de vaisseau, épousa, en 1779, Marie-Adélaïde-Dominique de Clavel, de Crozon, dont une fille mariée en 1802 à J.-S. Goury des Tuileries (Arch. du Finistère, B 2600. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations...*, t. II, p. 566).

47. Céré priait son ami Galles de lui envoyer des nouvelles, car, disait-il, les gouverneurs despotes n'osent pas tracasser les gens qu'ils voient bien informés de ce qui se passe dans les bureaux des ministres (Lettre du 16 juillet 1773, manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, n° 612, ancien 569).

a un visage agréable sans être jolie; enfin elle mériterait d'être heureuse. M. le Dauphin est bien délicat; on le laisse faire des chasses forcées, et, à peu près tous les quinze jours, il a quelques accès de fièvre; je crains pour lui la petite vérole d'ici à quelque temps; peut-être ce sera-t-il un bien, mais il faut qu'il s'en tire. Ce serait un grand malheur pour Madame la Dauphine de le perdre et je crois pour la France car, à ce qu'elle annonce, je crois qu'elle tiendra de l'impératrice; si elles étaient en même lieu j'en serais sûre. Il y a beaucoup d'agrément d'être auprès d'elle. Mais cela ne m'empêche pas de regretter mes trois ans de liberté et de me trouver bien seule dans ce pays-là » A ces lettres aimables le gouverneur répondait par l'envoi de quelques menus cadeaux : balles de café, ouvrages en paille, étoffes des Indes, voire même « un loriot qui est presque aussi aimable que le perroquet de M^{me} la Duchesse et qui se perfectionnera certainement avec un aussi bon maître »; certains de ces présents furent confiés à M. de Trémigon qui allait rendre compte à la Cour de l'expédition des Moluques.

Les sœurs du gouverneur désiraient aussi recevoir quelques souvenirs; l'une demandait une « respectueuse » de dentelle noire de 15 ou 18 livres; l'autre, plus exigeante, voulait des étoffes de la Chine, des mousselines de l'île, une toilette de vernis noir et or. Ses nièces, Marie-Josèphe et Marie-Thérèse-Rose du Dresnay, qui étaient élevées à ses frais au couvent de Locmaria-Quimper, spécifiaient avec netteté leurs goûts : elles le priaient de choisir des robes de couleur fort gaie et qu'il y eut surtout beaucoup de rouge. Le 23 août 1770, l'une d'elles, Rose, qui avait pris le nom de la « compagne » du chevalier et signait Rose du Dresnay de Kergadou, lui envoyait un « emblème », c'est-à-dire une de ces petites images coloriées comme on aime à en confectionner dans les couvents; sur une mer d'azur vogue une barque portant un cœur enflammé; sur

la côte voisine un volatile blanc, évidemment une colombe, paraît attendre ; la légende exprime les sentiments de la colombe ou de Rose du Dresnay : « Votre arrivée est très désirée ». La petite image, après avoir fait le voyage de l'île, revint en France avec le chevalier ; elle a partagé le sort du chartrier des Du Dresnay, confisqué à l'époque de la Révolution et qui repose aujourd'hui aux Archives du Finistère. L'oncle envoya sans doute les toilettes désirées ; il envoyait aussi du café et même — bien que ses nièces n'eussent que quatorze ou quinze ans — du tabac⁴⁸.

Le gouverneur vivait volontairement dans un certain isolement, aussi loin qu'il lui était possible des petites intrigues locales. Il préférait ostensiblement aux commerçants et aux spéculateurs les colons qui exploitaient des plantations ; il avait parmi eux des amis dont il estimait l'énergie, par exemple, M^{me} Manon dite La Victoire, qui dirigea en 1772 avec ses enfants les battues organisées dans le quartier de Port-Bourbon pour capturer les noirs marrons⁴⁹.

Les nombreux Bretons qui résidaient dans la colonie n'étaient pas tous de ses amis. Il paraît avoir eu peu de sympathie pour Maurice-Jean-Marie Boudin de Tromelin, qui était un partisan de l'intendant⁵⁰. Tromelin séjourna pendant douze ou quinze ans à l'île de France à partir

48. Dans l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt* (Rennes, 1920, in-8°, p. 249-250) Dom ANGER a donné une analyse sommaire des lettres des petites Du Dresnay. Ajoutons que l'aînée, pour laquelle sa famille craignait une vocation religieuse, épousa en 1779 Jean de Lenard, capitaine d'infanterie de la Martinique ; Rose, la cadette, se maria aussi aux Antilles.

49. Dans une lettre du 6 mai 1772, Desroches félicite M^{me} Masson « de son zèle pour le bien public... Je reconnais bien là votre belle et bonne âme ». M^{me} Masson ne bornait pas heureusement son zèle à pourchasser les noirs : elle venait de coopérer aux opérations du sauvetage d'un navire échoué. La chasse aux noirs marrons ayant été rendue indispensable par les meurtres et les vols commis par ces malheureux, Poivre promit des primes de 300 l. pour chaque noir amené vivant et de 200 l. pour chaque tête apportée au Port-Louis (Correspondance Desroches aux Arch. du Finistère, lettres d'avril, mai et juin 1772).

50. Tromelin, né à Morlaix le 21 février 1740, était l'un des dix-huit enfants de Jean-Guillaume Boudin de Launay et de Marie-Françoise Le Diouguel. Il présenta à l'Académie de marine, avec M. de Trémergat, un rapport sur la

de 1768 : il dirigea de remarquables travaux pour l'amélioration du port de Port-Louis. Il accompagna l'abbé Rochon, son parent et son ami, dans son important voyage de 1768 et 1769 à Madagascar et aux Séchelles. En 1776, il commandait la *Dauphine* et découvrit, le 21 novembre, au large de la pointe septentrionale de Madagascar, l'île des Sables qui avait été découverte une première fois en 1722 par J.-M. Briand de la Feuillée, de Saint-Malo, capitaine de la *Diane*. Cet îlot stérile, de 60 hectares de superficie et qui dépasse de quatre à cinq mètres seulement le niveau de la mer, fut dès lors nommé île Tromelin. Cet officier rendit des services à la colonie, mais la fin de sa carrière fut lamentable : il fut un des tristes commandants dont l'indocilité et la timidité compromirent le succès des campagnes de Suffren et il fut cassé de son grade de capitaine de vaisseau pour cause de défection au combat de Négapatam, le 6 juillet 1782.

Joseph Merven de la Rivière, de Saint-Malo, fut d'abord en bons termes avec le gouverneur, mais celui-ci ayant ouï dire en 1771 qu'il avait des intérêts dans une affaire d'accaparement, cessa dès lors de le recevoir : Merven devint un favori de Poivre⁵¹. François-Jacques Kerlero de Rosbo, capitaine de la *Normande*, passa, lui aussi, dans le parti adverse; il appartenait à une famille de Pont-Scorff et de Lorient qui donna plusieurs excellents officiers à la Compagnie des Indes.

Les deux frères Launay ou De Launay, de Vannes, eurent le bonheur rare d'être en bons termes avec Desroches et avec l'intendant. Céré, qui avait été leur condisciple au collège de leur ville natale, écrivait à Galles, le

relation du voyage de Madagascar, de Rochon (Ms. 70 de la Bibliothèque du port de Brest). — Le célèbre chouan J.-J.-M.-F. de Tromelin (1771-1842) qui se soumit en 1804, entra dans l'armée régulière et devint général, était son neveu.

51. Note de Desroches sur une lettre adressée au ministre, le 10 mars 1771 (Arch. du Finistère, E. 1382). — Un mémoire de Merven sur la traite des nègres à la côte d'Angola existe dans les papiers Desroches à la Bibliothèque de Quimper, ms. 12 H, fol. 199-200.

16 juillet 1769, que parmi ses compatriotes, nombreux dans l'île, ils étaient ceux qui avaient le mieux réussi. L'un des frères était lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis; l'autre, conseiller du Roi, avait été chargé par Poivre d'aller plaider sa cause contre l'ancien gouverneur Dumas. Il obtint le plus grand succès et conquit la faveur du ministre Praslin qui le chargea d'une mission secrète dans l'Inde. Pendant la traversée de retour il devint amoureux de la fille d'un planteur de l'île, M^{lle} Liesse, âgée de quatorze ans, qu'il épousa quelques mois plus tard. D'après l'historien A. d'Épinay, Poivre eut pour lui la même complaisance coupable que pour Céré : sans tenir compte ni de l'édit établissant la liberté du commerce, ni des plaintes des habitants, il lui accorda le monopole du débit des vins et des eaux-de-vie; Desroches avait peut-être pour lui une estime limitée mais il recommanda au ministre son frère, l'officier, qui se conduisait bien⁵².

Plusieurs des compatriotes du gouverneur lui étaient entièrement et exclusivement dévoués; c'était tout d'abord Charles-Jean Potier de Courcy, son ami depuis vingt-cinq ans, qui fut nommé commissaire général de la marine à l'île de France et premier conseiller au conseil supérieur, le 4 avril 1771; rebuté par les mœurs administratives et judiciaires de la colonie, il demanda, dès le 10 décembre, son rappel qui fut refusé. Il passa en 1773 à Pondichéry en qualité d'ordonnateur général, mais revint peu de temps après à l'île Bourbon où il épousa M^{lle} Le Juge de Segrais et passa plusieurs années dans la colonie⁵³.

Auprès de Potier de Courcy vivait le Brestois Motais de Narbonne, commissaire de marine, qui devint commissaire général des îles en 1785.

52. Ms. d'Angers 612, ancien 569, fol. 10-11. — A. D'ÉPINAY, *Renseignements...* p. 213. — Lettres de Desroches, 29 mai et 27 septembre 1770.

53. A. D'ÉPINAY, *Renseignements...*, p. 214-216. — Nous aurons plus loin à parler encore de Potier de Courcy, ainsi que des familles Motais de Narbonne, Maingard, Broudou, du Couédic, Visdelou, de Rune, etc.

Josselin-Julien Maingard, né à Saint-Malo en 1719, était depuis longtemps capitaine de port ; nous avons rappelé plus haut ses excellents services dans la marine de course et dans la marine marchande. Desroches appréciait sa docilité et sa bonne volonté, mais il souffrait de la lenteur de « l'endormi Maingard » qui fut mis à la retraite le 1^{er} mai 1772. Il mourut le 28 mai 1784 à l'île de France, où il avait fondé une famille.

Son successeur, De Jong de Boisquesnay, de Lorient, avait été embarqué dès l'âge de dix ans sur un navire armé pour la Chine et commandé par son père. Il fut officier des vaisseaux de la Compagnie puis capitaine de brûlot de la marine royale ; en 1781, le Malouin Duclos-Guyot le remplaça comme capitaine du port. Boisquesnay remplit ensuite diverses fonctions et prit sa retraite en 1803, après cinquante-quatre ans de services passés en grande partie dans l'île ou sur les vaisseaux qui naviguaient dans les mers de l'Inde⁵⁴.

Le commissaire des classes était un Nantais, Abraham Broudou, époux de Françoise Cailleau. Quelques années plus tard, sa fille cadette Eléonore épousa le célèbre et malheureux Lapérouse.

Nous avons déjà nommé quelques officiers de marine, pour la plupart parents de la famille du Dresnay, qui prirent part aux expéditions des Moluques. Au cours d'un voyage dans une toute autre direction, le chevalier Le Borgne de Coetivy découvrit une île au sud de l'archipel des Séchelles, par 7 degrés 14 minutes de latitude sud et 54 degrés 12 minutes de longitude est de Paris. L'île conserve le nom du découvreur : on trouve ainsi sur les cartes de l'Océan Indien deux îles qui portent les noms de deux villages bas-bretons situés l'un, Tromelin, à Plougasnou, et l'autre, Coetivy, à Plouvien. L'île Coetivy, basse et

54. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 228-229 ; *Inventaire sommaire des Archives du Morbihan*, E supplément 284 et 290, G 324 et 325.

sablonneuse, moins infertile cependant que Tromelin, est couverte d'une petite forêt de cocotiers comme la plupart des îlots de la région des Séchelles. Elle resta longtemps inhabitée. Considérée comme une dépendance de l'île de France, malgré son éloignement, elle est devenue possession anglaise en 1814.

Comme les commissaires de marine et les capitaines de port nommés plus haut, quelques officiers de vaisseau se fixèrent dans la colonie. Charles-Louis du Couédic (1740-1780), enseigne de vaisseau sur l'*Heure-du-Berger* et qui embarqua à bord du *Roland* lors du deuxième voyage de Kerguelen aux terres australes, s'illustra quelques années plus tard au combat de la *Surveillante*. Son frère, Olivier-Louis, également officier de marine, s'établit à l'île de France où ses descendants résidaient encore au début du XIX^e siècle.

Joseph-Marie de Visdelou de Bonamour, de Malestroit, n'avait pas plus de goût que son ami Desroches pour la société que l'on trouvait à Port-Louis; il lui écrivait en 1773 qu'il restait presque toujours sur son habitation à défricher et à cultiver du café et du blé.

Louis-Charles-Pierre de Rune, originaire de Picardie, capitaine au régiment de Cambrésis, était un des meilleurs amis du gouverneur qui ne l'appelait jamais que le « cher M. de Rune ». Marié le 23 novembre 1762 à Marie-Jeanne Jocet de la Porte, de Saint-Malo, il maria son fils et sa fille, en 1784 et en 1788, dans la famille malouine Le Breton de la Vieuville de la Plussinai; ils se fixèrent à l'île de France.

M. de Becdelièvre avait acheté une habitation, mais il cherchait à rentrer en France en 1774. M. de Penhoët, également propriétaire d'une habitation, mourut dans l'île où ses enfants résidaient encore vers 1780.

La correspondance du gouverneur nomme beaucoup d'autres officiers : André de Lehec, les chevaliers de Courcy

et du Haffont de Lestrédragat, de Vaucouleurs, du Vautenet, Nepvou de Carfort, de Cheffontaines. Desroches tenait en grande estime son prédécesseur, l'ancien gouverneur Boucher-Desforges. Il avait aussi des relations plus ou moins suivies et plus ou moins intimes avec beaucoup d'autres fonctionnaires civils et avec des habitants : Pierre-Jean du Plessis-Compadre, de Saint-Brieuc, ancien officier des vaisseaux de la Compagnie ; les entrepreneurs Souvestre de la Roche et Le Roux-Kermorseven ; le garde-magasin Reminiac, Pierre-François-Joseph de Fleuriot, le commis Queranton, Le Clerc, le chirurgien François Furet de la Grée, des environs de Dinan ; Vincent-Paul Pinczon du Sel et Bidard de la Morinais, de Rennes. Nous retrouverons plusieurs de ces noms dans les chapitres suivants, ainsi que ceux des Magon, Bouvet, Léon, Le Vigoureux, Le Gentil, etc., établis depuis une ou deux générations dans la colonie.

Dans les années qui suivirent l'éviction de la Compagnie, les îles reçurent de nouveaux habitants originaires de toutes les provinces françaises, et particulièrement de la Bretagne ; parmi tous les colons énumérés dans le recensement dressé en 1776, ceux qui étaient arrivés depuis moins de dix ans forment presque la majorité. Cette vogue, en faveur des Mascareignes, s'explique : l'Hindoustan était désormais à peu près interdit aux Français ; la suppression de la Compagnie laissait sans emploi un grand nombre d'officiers de vaisseau et d'agents ; enfin, la liberté du commerce ouvrait aux nouveaux venus des possibilités de fortune rapide.

Du Dresnay-Desroches, très attaché à sa profession de marin, n'avait jamais eu le désir de faire à l'île de France un très long séjour. Le gouvernement d'une colonie n'était qu'une étape dans sa carrière. Lassé de l'opposition et de l'hostilité qu'il rencontrait partout, il demanda son rappel.

Le 16 août 1771, le Roi lui donna un successeur. Sa correspondance laisse percer l'ennui et l'impatience que lui causa le peu d'empressement du nouveau gouverneur à rejoindre son poste. Enfin, au bout d'un an, il eut la joie de voir arriver le chevalier d'Arsac de Ternay⁵⁵. Son copie de lettres se termine par ces mots : « Le 31^e Aoust (1772), la *Belle-Poule* est arrivée. Dieu soit loué ! »

Il n'avait qu'une fortune modeste ; il en informa le ministre Boynes avec une certaine emphase : « J'arriverai en France sans avoir au monde de quoy payer un cheval pour me rendre à une chaumière que Dieu m'a donnée. J'y irai à pied. Je n'auray rien à me reprocher ; par conséquent je vivrai heureux ». C'était une façon de demander la gratification ou la pension qu'il était d'usage d'accorder aux gouverneurs qui avaient bien rempli leurs fonctions. Mais des accusations graves furent portées contre lui par l'intendant Poivre qui avait été rappelé en même temps que lui. La lutte continua en France entre les deux rivaux : les commissaires désignés par le ministre pour étudier les accusations dont ils s'accablaient réciproquement ne les condamnèrent ni l'un ni l'autre. Poivre reçut en 1775 une pension de 12.000 livres. Desroches, qui avait été nommé brigadier des armées du Roi en 1771, passa chef d'escadre en 1776. Il mourut à Paris, le 12 août 1784.

55. Ternay, parvenu au grade de chef d'escadre, mourut à Newport en 1780; il est dit Breton dans l'épithaphe du tombeau qui lui fut élevé par ordre de Louis XVI et qui a été récemment restauré (M. DEHÉRAIN, *Le tombeau de l'amiral de Ternay à Newport, Rhode Island* dans la *Revue de l'Histoire des colonies françaises*, t. V, 1924, p. 136-141). — L'amiral appartenait à une famille originaire de Bretagne, mais il était né, croyons-nous, en Poitou.

CHAPITRE IX

Les voyageurs à l'Île-de-France

Bernardin de Saint-Pierre.

L'éviction de la Compagnie des Indes et le bruit fait autour de l'introduction des plantes à épices appelèrent l'attention sur les Mascareignes; le progrès des études géographiques et l'engouement pour les sciences naturelles leur valurent d'être visitées par des navigateurs et des savants qui les décrivirent; enfin elles servirent à deux tentatives d'établissement à Madagascar, tentatives aventureuses et imprudentes l'une et l'autre, mais qui excitèrent un peu plus que de raison l'imagination française. Il suffira de rappeler brièvement le passage aux îles des astronomes Pingré et Le Gentil de la Galaisière, des voyageurs Bougainville, Grenier et Sonnerat, du naturaliste Commerson; mais on ne saurait se dispenser de parler avec quelques détails des voyageurs bretons Surville, Marion-Dufresne, Rochon et Kerguelen, des aventuriers Maudave et Beniowski, et de l'ingénieur médiocre et pauvre Bernardin de Saint-Pierre, qui passa obscurément quelques mois dans la colonie et qui donna cependant à l'île de France une soudaine et impérissable illustration.

On sait que le passage de la planète Vénus devant le disque du soleil permet aux astronomes de faire des observations intéressantes : un passage était attendu pour le 6 juin 1761, mais il ne pouvait être vu que dans l'hémisphère austral. Le Père Pingré, venu de France à l'île Rodrigue sur le *Comte-d'Argenson*, commandé par Marion-Dufresne, put faire de bonnes observations¹. Son émule Le Gentil de

1. On conserve au dépôt des cartes et plans de la Marine, à Paris (ms. 158), le journal de voyage de Pingré du 7 janvier 1761 au 24 mai 1762.

la Galaisière² était parti de Brest pour l'Inde quinze mois à l'avance, mais la traversée de l'île de France à l'Hindoustan fut exceptionnellement longue et difficile, et lorsque le navire la *Sylphide* fut sur le point d'entrer à Mahé, le 24 mai 1761, le capitaine apprit que les Anglais venaient de prendre la ville; il fallut virer de bord et reprendre la route de l'île de France. Les observations que Le Gentil essaya de faire du pont du bateau, par mer agitée, furent sans valeur. L'astronome n'avait sans doute pas, dans la métropole, des besognes très pressantes, car il résolut d'attendre le passage de Vénus qui devait avoir lieu le 3 juin 1769; il occupa les loisirs des huit années d'attente en étudiant la conchyliologie et la faune de Madagascar et les industries des Philippines et de l'Inde. Le 3 juin 1769, dans l'observatoire minutieusement préparé à Pondichéry, Le Gentil attendait avec une légitime anxiété la conjonction des deux planètes; la nuit avait été sereine et le ciel resta pur toute la journée sauf pendant l'heure qui vit s'accomplir l'événement : un déplorable petit nuage empêcha de rien voir³. D'autres traverses mirent encore à l'épreuve la patience de l'astronome : par suite de la mésintelligence existant entre le gouverneur et l'intendant, il se morfondit au Port-Louis pendant un an et demi, sans pouvoir trouver le moyen de repasser en France. Enfin, le 30 mars 1771, il trouva passage sur un navire espagnol, mais les grandes caisses

2. Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Jean-Baptiste Le Gentil de la Galaisière, né à Coutances en 1725, mort à Paris en 1792, appartenait à une famille qui n'avait aucun lien avec les Le Gentil de la Barbinais et de la Rivière, de Saint-Malo.

3. « C'est là le sort qui attend souvent les astronomes, a écrit Le Gentil, j'avois fait près de dix mille lieues; il sembloit que je n'avois parcouru en m'exilant de ma patrie que pour être spectateur d'un nuage fatal... ». A Madras, l'astronome anglais Call fut encore plus mal traité : à l'heure décisive une bourrasque renversa tous ses instruments. L'astronome Rochon comptait faire ses observations à l'île Cargado : il arriva trop tard et dut se contenter de contempler les astres du pont du navire. L'astronome Véron, débarqué à l'île de France par Bougainville, ne put gagner Manille : à défaut de Vénus, il voulut au moins voir Mercure passant devant le soleil le 9 novembre 1769. Il prit à Timour le germe de la maladie à laquelle il succomba à l'île de France, le 4 juillet 1770.

dans lesquelles il avait entassé les coquilles recueillies sur les côtes malgaches furent perdues. Le *Voyage dans les mers de l'Inde*, publié en 1779, présente plus d'intérêt pour l'histoire des îles que le feraient penser la nature des études de l'auteur et l'objet de sa longue et malheureuse expédition⁴.

Bougainville fit une courte escale de trente-quatre jours à l'île de France, du 8 novembre au 12 décembre 1768, au retour de son fameux voyage de circumnavigation. Bien accueilli par Poivre, il le gratifia d'un certain nombre d'objets qui lui étaient inutiles et de quelques plantes de Tahiti, bienfait que l'intendant eut soin de faire connaître au ministre⁵.

Un des savants compagnons du grand navigateur, le naturaliste Philibert Commerson, resta dans l'île, où il mourut le 13 mars 1773. Devenu l'intime ami de Poivre, il put développer ses connaissances en botanique. Il s'associa aussi à ses haines. On trouve dans les papiers de Desroches la parodie en cinquante mauvais vers d'une lettre du gouverneur à l'intendant l'avertissant qu'il punirait les insultes à lui adressées comme adressées au Roi qu'il représentait à l'île de France. Après avoir pris soin de transcrire les neuf couplets platement injurieux, Desroches nota qu'il n'avait pas eu de preuves permettant de convaincre « ni le Polichinelle qui joue dans cette comédie le rôle de Mécène (Poivre), ni le Pierrot (Commerson), qui contrefait Horace⁶ ».

Le Lyonnais Pierre Sonnerat (1745-1814) fut aussi un ami de l'intendant; il dédia son premier livre à M^{me} Poivre, sa

4. *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil, le 6 juin 1761 et le 3 du même mois 1769*, par M. LE GENTIL, de l'Académie royale des Sciences, Paris, Imprimerie royale, 1779 et 1781, 2 vol. in-4°. Une édition moins complète parut en Suisse en deux volumes in-8°, en 1780. Il existe aussi une édition en huit volumes in-8° publiée à Paris et à Heidelberg en 1782.

5. Lettre du 10 août 1769, à la Bibliothèque du port de Brest, ms. 3638.

6. Note de Desroches datée du 20 avril 1772 (Arch. du Finistère, E. 238).

parente⁷. Il commença en 1768 des voyages d'étude en Afrique et en Asie qui se prolongèrent pendant toute sa vie. Ses relations de voyage⁸ eurent beaucoup de succès malgré leurs erreurs. Les chapitres consacrés aux îles de France et de Bourbon ont été critiqués par le gouverneur Desroches dans d'intéressantes notes inédites.

La corvette *l'Heure-du-Berger*, dont le nom gracieux revient souvent dans l'histoire de la colonie à cette époque, était commandée en 1767 par le chevalier Jacques-Raymond Grenier, de la Martinique (1736-1803). De concert avec l'abbé Rochon qui lui avait été adjoint comme astronome, il chercha la route la plus courte et la plus sûre pour aller de l'île de France à la côte de Coromandel. Les deux collaborateurs ne vécurent pas en bons termes et l'inimitié de Rochon survécut à la fin de la croisière, car il critiqua àprement les conclusions du chevalier; ces conclusions étaient exactes cependant⁹, la route qu'il avait tracée fut généralement adoptée par les marins français : Suffren se loua de l'avoir suivie, affirmant qu'il lui devait en partie le succès de sa campagne. Jusqu'en 1778 Grenier continua ses recherches hydrographiques et nautiques dans les mers de l'Inde; il fut nommé chef d'escadre en 1786 et mourut en 1803.

7. *Voyage à la Nouvelle Guinée [aux Philippines, aux Moluques, etc.]*, dans lequel se trouve la description des lieux..., Paris, 1776, in-4°.

8. *Voyage fait aux Indes Orientales et à la Chine fait par ordre du Roi depuis 1771 jusqu'en 1781...*, suivi d'observations sur le cap de Bonne-Espérance, les îles de France et de Bourbon, les Maldives, Ceylan, Malacca, les Philippines et les Moluques et des recherches sur l'histoire naturelle de ces pays. Paris, 1782, 2 vol. in-4°, illustrés. Une édition fut publiée la même année en 3 vol. in-8°. Les voyages furent réimprimés en 1806 avec quelques documents nouveaux, notamment une instruction de Poivre sur la culture du muscadier et des notes sur Madagascar.

9. *Mémoires de la campagne de découvertes dans les mers de l'Inde*, par M. le Chevalier GRENIER, publiés en trois brochures ou volumes, en 1770 (38 pages), 1772 (52 pages) et 1787 (412 pages), in-4°, à Brest, chez R. Malassis. Ces mémoires furent réimprimés à Paris en 1780 en un volume in-8°. La découverte des nouvelles routes de l'Inde figure parmi les services qui valurent en 1776 l'érection de la terre de Giron (Guyenne) en vicomté en faveur de J.-R. Grenier (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXIV, 1884-1885, p. 440-446).

Avec Jean-François-Marie de Surville, né à Port-Louis le 18 janvier 1717¹⁰, nous arrivons à la série des navigateurs bretons. Il fut un des moins heureux. Son frère aîné et lui avaient été capitaines de navires de la Compagnie des Indes et, à l'occasion, avaient pris part aux opérations des escadres royales; Surville aîné fut tué dans un combat. Jean de Surville, marin savant, rêvait d'être le découvreur de ces terres australes dont l'existence était affirmée par de nombreux géographes. En 1754, le Malouin Bénard de la Harpe¹¹ avait essayé d'intéresser les Etats de Bretagne à la question du continent antarctique, mais les gentilshommes des Etats étaient peu disposés à s'occuper d'entreprises maritimes ou de recherches scientifiques. Vers 1768, Surville s'associa aux commandants des établissements français de l'Inde pour chercher une île fabuleusement riche que l'on prétendait exister au sud de l'océan Pacifique et que Lozier-Bouvet avait déjà cherchée en 1738. Il réussit seulement à prendre possession en 1769 d'une île de l'archipel Salomon, habitée par de dangereux sauvages qui le forcèrent à chercher d'autres conquêtes; il parcourut une partie de l'Océanie et poussa jusqu'à la Nouvelle-Zélande. La nécessité de se ravitailler le força à remonter vers le nord et à gagner les côtes du Pérou; il se noya près de Lima, le 8 avril 1770¹².

10. Il était le fils d'un receveur des fermes, originaire de Saint-Lô et marié en Bretagne.

11. J.-B. Benard de la Harpe, né à Saint-Malo le 4 février 1683, marié en Amérique en 1705 à Marie de Witt, veuve de Don Fernan de Rocaful (riche, mais âgée de 46 ans), remarié à Morlaix en 1710 à Jeanne-Françoise Prigent. Il fit en Louisiane, de 1720 à 1722, des voyages intéressants. Revenu dans sa ville natale, il continua à s'occuper de questions maritimes : la découverte des terres australes, la prise de l'île d'Ascension, etc. Quelques mois avant sa mort, il présenta aux Etats de Bretagne un singulier mémoire dans lequel il préconisait la création d'une colonie sur la côte de la Patagonie réservée, sous la suzeraineté des Etats, aux jeunes gentilshommes pauvres de la province (Arch. d'Ille-et-Vilaine, l. 3313; Arch. de la Guerre, ms. 3411; Bibl. Nat., ms. français 8989. — Esnoul LE SÉNÉCHAL, *Deux découvreurs malouins...*, p. 76-93.

12. Une relation du voyage de Surville rédigée à l'aide des papiers du navigateur a été donnée par Rochon à la suite de son *Voyage à Madagascar*. Voir aussi C.-P. DE FLEURIEU, *Découvertes des Français en 1768 et en 1769 dans le Sud-Est de la Nouvelle Guinée*, Paris, 1790, in-4°.

Un sort non moins tragique était réservé à Nicolas-Thomas Marion-Dufresne, de Saint-Malo¹³. Il avait navigué dès sa jeunesse dans les mers de l'Inde; le voyage fait en 1771 à l'île Rodrigue, en compagnie de l'astronome Pingré, développa son goût pour les expéditions lointaines, mais ses ressources personnelles ne lui permettaient pas de faire les frais d'un voyage dans les mers du sud : une occasion se présenta qui paraissait offrir le moyen de faire une exploration dans des conditions avantageuses. En 1769, lors du célèbre séjour de Bougainville à Tahiti, le fils d'un chef du pays nommé Aontourou ou Mayoa, avait obtenu d'embarquer à bord de la *Boudeuse* pour aller visiter le pays des Français. Le pacte d'amitié passé avec Bougainville lui avait valu un troisième nom, car il avait échangé son nom avec celui de son nouvel ami conformément à l'usage des îles. Les tahitiens ne pouvant prononcer exactement le nom Bougainville en avaient fait Boutaveris, puis Pontanery. Le jeune Tahitien passa onze mois à Paris, bien reçu et fêté dans les salons, voire même dans les coulisses des théâtres. Bougainville, fidèle à la parole qu'il avait donnée, voulut le renvoyer dans son île natale en 1771, et il sacrifia pour cela le tiers de sa fortune, 36.000 livres. Transporté à l'île de France, par un navire de La Rochelle, Aontourou attendait sans impatience une occasion favorable pour regagner sa patrie. Gai et doux comme tous ses compatriotes, le Tahitien plût aux habitants, sauf à l'astronome Rochon qui essaya vainement d'obtenir de lui des renseignements sur la faune et la flore de Tahiti : l'enfant de la Nouvelle-Cythère s'intéressait peu à ces choses. Le docte Rochon l'a noté avec amertume : il ne pensait qu'à rire, écrivait-il, et il ne trouvait aucune joie dans l'entretien

13. Né le 22 décembre 1729, fils de Nicolas et de Jacqueline Pilvesse. Trois familles du nom de Marion vécurent à Saint-Malo : aucune parenté n'existait entre elles, croyons-nous, bien que l'une d'elles, établie dans la ville dès le xv^e siècle et qui donna plusieurs capitaines à la compagnie des Indes, ait porté la qualification de *sieur du Fresne*, comme Nicolas et Nicolas-Thomas Marion.

des savants, car il avait trop vu en France les gens qui n'ont pas pour les hommes doctes tout le respect qu'ils méritent.

Le gouverneur et l'intendant convinrent avec Marion que celui-ci transporterait Aontourou-Pontanéry à Tahiti sur son navire le *Mascarin*; le gouvernement lui faisait quelques avances et mettait à sa disposition une flûte du Roi pour l'accompagner dans son exploration aux mers du Sud après la remise du passager à sa famille. Le *Mascarin* partit le 8 octobre 1771 en compagnie du *Castries*, commandé par Le Jar du Clesmeur. Une première escale à Madagascar fut marquée par la mort du jeune Tahitien qui succomba à la petite vérole. Du Dresnay des Roches, moins morose que Rochon, lui accorda quelques paroles de regret : « Je suis véritablement affligé de la mort de ce pauvre Pontanery. Je n'aurois pas imaginé que cet événement put faire autant d'impressions sur moi, mais, indépendamment de la bonté de cette créature honnête, je ne peux m'empêcher de faire sans cesse de nouvelles réflexions sur la gloire et les avantages que le Roy et la nation eussent retiré du retour de cet homme dans sa patrie ¹⁴ ». La mort du jeune homme donnait à Marion la liberté de commencer son exploration : il se dirigea hardiment vers le sud. Le 13 janvier 1772, il reconnut et déclara terre française une île située par le 47° de latitude et le 52° degré de longitude est; elle fut nommée île de la Prise de Possession — aujourd'hui île Marion, — puis ce fut au nord-est l'île Aride — aujourd'hui de Crozet. Les navires prirent au mois de février la route de la Nouvelle-Zélande dont ils suivirent lentement les côtes en remontant vers le Nord. Les indigènes des petites îles où descendaient les marins leur faisaient généralement bon accueil; trop confiant, Marion, accompagné de deux officiers et de qua-

14. Lettre adressée à l'intendant Poivre le 15 janvier 1772 (Arch. du Finistère, E 238). — Desroches pensait que l'exactitude du Roi à renvoyer le Tahitien dans son pays aurait inspiré à ses compatriotes une utile confiance dans les promesses de la France.

torze matelots, se rendit le 8 juin à une fête que lui offrait le chef de l'île Matonaro. Les malheureux furent massacrés et mangés par les anthropophages. Le chevalier du Clésmeur, devenu chef de l'expédition, vengea autant qu'il le put la mort de ses compagnons et après des escales à la Nouvelle-Hollande et aux Philippines ramena les deux navires à l'île de France¹⁵. L'expédition de l'infortuné Marion n'eut d'autre résultat que la découverte des petites îles « véritable patrie des ouragans »¹⁶, qui conservent sur la carte des mers du Sud son nom et celui de son lieutenant Crozet — encore donne-t-on souvent à l'île Marion le nom d'île du Prince-Edouard. Les îles Crozet appartiennent à la France; des décrets du 27 mars et du 21 novembre 1924 y ont réglementé la pêche, la chasse et (éventuellement) l'exploitation des mines et les ont rattachées administrativement au gouvernement de Madagascar, ainsi que les îles Saint-Paul et Amsterdam et l'archipel de Kerguelén. Des dépôts de vivres, de vêtements et d'objets de première nécessité destinés aux marins naufragés sont les seules marques de souveraineté existant sur ces terres. Des animaux divers y ont été introduits par des navires de passage; une des Crozet doit le nom d'île aux Cochons aux animaux qui y avaient été débarqués vers 1820 et qui s'étaient multipliés. Mais les porcs ont été exterminés par des baleiniers qui s'étaient aperçus qu'ils se nourrissaient de pingouins, ce qui rendait leur chair détestable¹⁷.

15. A l'aide des journaux et des plans de Crozet, Rochon publia en 1783 le *Nouveau voyage de la mer du Sud commencé sous les ordres de Marion et achevé après sa mort sous ceux du Chevalier du Clésmeur*, Paris, Barois, 1783, in-8°. En appendice figure la relation du voyage de Surville. Une deuxième édition comprenant quelques additions parut en l'an VIII. Enfin, en 1807, Rochon donna les *Voyages aux Indes Orientales... avec une dissertation... sur les voyages de Marion, de Surville, de Lapérouse et de D'Entrecasteaux*, Paris, L'Huillier, 1807, in-8°.

16. *Notice sur les îles Crozet*, par [BACHELOT] DE LA PYLAIE, Rennes, 1833, brochure in-8°.

17. Camille VALLAUX, *La vie dans les petites îles australes* (*Bulletin de l'Institut océanographique de Monaco*, n° 512, 15 mars 1928).

Nous avons déjà nommé plusieurs fois le savant Rochon : il ne fut pas un explorateur ni un marin ; les voyages n'occupèrent qu'un petit nombre des années de sa longue vie, mais ses nombreux ouvrages, ses découvertes scientifiques et les emplois importants qui lui furent confiés lui donnèrent dans le monde des savants, des géographes et des marins un prestige justifié. Alexis-Marie Rochon, né à Brest le 21 février 1741, était le fils aîné de Pierre Rochon, aide-major des ville et château de Brest, et de Marie-Josèphe Michel de Rozconnet ; il avait un frère cadet, Jean-Baptiste-Pierre-Maurice, né le 31 mars 1745¹⁸, qui entra dans l'armée et mourut général et commandant de la Corse, le 1^{er} ventose an IV. La famille Rochon ou Rochon de Fournoux était flamande ; les Michel de Rozconnet étaient des bretons du pays de Morlaix ; les Rochon, émigrés à Brest, ne conservèrent pas de relation avec la Flandre : le conseil de famille des enfants orphelins de l'aide-major du château fut entièrement formé de parents de leur mère : Jean Ramm, négociant et consul de Danemark à Morlaix, et Jean Chassin, de Quintin, époux de deux tantes maternelles, et de cousins appartenant aux familles Le Grand, Moisan de Kerouriou, de Calloet, Coroller, Le Minihy du Rumen, Boudin de Tromelin et Provost de Boisbilly¹⁹. Le futur astronome reçut la tonsure et fut gratifié en commande du prieuré de Saint-Martin-la-Garenne, près de Mantes, ce qui lui valut d'être nommé « l'abbé Rochon », mais il n'entra jamais dans les ordres. Il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il présenta à l'Académie des sciences des travaux sur l'optique et sur l'astronomie appliquée à la navigation qui le firent nommer bibliothécaire de l'Académie de marine de Brest et correspondant de l'Académie des sciences (1765). Deux ans plus tard, il fit à bord d'un navire du Roi, en qualité d'astronome, un voyage sur les côtes du Maroc et passa, en

18. LEVOT (*Biographie bretonne et Glotres maritimes*) et tous les auteurs qui l'ont suivi disent à tort que le militaire était l'aîné et le savant le cadet.

19. Archives du Finistère, B. 1802, 1981 et 1983.

1768, à l'île de France où il noua avec Poivre une amitié durable. Il reconnut les côtes de Madagascar et parcourut quelques districts de l'île, visita les Séchelles, les Maldives et Ceylan à bord de la *Normande*, commandée par son cousin Tromelin. Passé sur l'*Heure-du-Berger* pour étudier la route préconisée par le chevalier Grenier (1769-1770), il se brouilla, comme nous l'avons dit, avec le navigateur et critiqua ses mémoires ou ses rapports avec une extrême sévérité. Le ministre de la Marine l'associa à Kerguelén pour reconnaître et vérifier la route de Grenier. Les deux Bretons partirent de Lorient, le 1^{er} mai 1771, et arrivèrent ennemis à l'île de France quatre mois plus tard. Les biographes de Kerguelén rejettent tous les torts sur Rochon²⁰; il en eut sans doute quelques-uns, mais les événements devaient établir peu d'années plus tard que Kerguelén était un commandant ou un compagnon de voyage difficilement supportable. Poivre se rangea du côté de son ami; bien entendu, Desroches fut d'opinion et de parti contraires. Le 13 septembre 1771 il écrivait au ministre une lettre pleine d'insinuations défavorables sur l'abbé Rochon qui « a refusé de s'embarquer sous des prétextes très frivoles; dans le fait c'est qu'il a découvert que M. de Kerguelén est résolu à ne relâcher dans aucun lieu habité et à s'occuper uniquement du soin de remplir vos vues en s'assurant du passage de l'île de France dans l'Inde par la voie la plus courte²¹ ». Rochon ne resta pas inactif à l'île de France; il fit de nombreux voyages dans les îles voisines jusqu'à ce qu'en compagnie de Poivre il reprit la route de la mère-patrie qu'il ne quitta plus. On trouvera dans la longue notice que lui a consacré P. Levot dans la *Biographie bretonne*²² la

20. « L'abbé Rochon de Fournoux, un Brestois plus passionné de navigation que d'oraison..., physicien et mathématicien de qualité, mais caractère assez incommode, grand redresseur de torts géographiques... et vindicatif en diable » (A. DUPOUY, *Le breton Yves de Kerguelén*, p. 116). — Rappelons que l'abbé Rochon n'était pas prêtre.

21. Bibliothèque de Quimper, Papiers Desroches, tome XII C, fol. 161-162.

22. T. II, p. 738-746.

liste de ses travaux sur l'astronomie nautique et la mécanique; il n'oublia pas les îles et les mers auxquelles il avait consacré quelques années de sa jeunesse : il publia les voyages de Surville et de Marion-Dufresne, et il fit paraître en 1741 son *Voyage à Madagascar et aux Indes orientales*²³. Cet ouvrage, médiocrement écrit, renferme des observations intéressantes, aussi est-il resté pendant de longues années une des principales sources de renseignements sur l'ancienne île Dauphine. La Révolution, qui priva Rochon de ses places et de son prieuré, le ramena au pays natal : il consacra ses talents aux services publics : ses travaux sur les canaux de Bretagne, sur les phares de l'Iroise et sur les mines de charbon du Finistère mériteraient d'être mieux connus, ainsi que l'histoire de la fonderie de Brest et de la forge de Coatanos qu'il contribua à fonder. Ses relations avec l'administration lui permirent de sauver quelques-uns de ses compatriotes menacés par l'échafaud, et tout d'abord une de ses cousines, la veuve Gatien de Saint-Maurice, née Boudin de Tromelin, qui devint peu après sa femme. Lorsque les mauvais jours furent passés, il revint habiter Paris où il mourut le 5 avril 1817.

L'espoir de découvrir l'hypothétique continent austral qui avait inspiré, entre beaucoup d'autres, Bouvet de Lozier et Marion-Dufresne, fit encore entreprendre, en 1771 et en 1773, les voyages de Yves-Joseph de Kerguelen. Né au manoir de Trémarec, en Landudal, près de Quimper, le 13 février 1737, il était par son père, Guillaume-Marie de Kerguelen, seigneur du Carpon, le petit neveu du terrible père Hyacinthe de Quimper, l'ennemi du gouverneur Habert de Vauboulon, et par sa mère, Rose-Constance-Morice de Beaubois, le neveu de l'érudit Dom Morice, de la congrégation de Saint-Maur, historien de la Bretagne.

²³. Un vol. in-8°. — Une nouvelle édition comprenant diverses additions fut publiée à Paris en 1802 en trois vol. in-8°.

Y.-J. de Kerguelen, marin savant, actif et ambitieux, attira l'attention du public et du gouvernement par la reconnaissance des côtes d'une partie de la Manche et surtout par un voyage dans les mers du Nord dont il fit paraître la relation en 1770 dans un beau volume illustré par deux des meilleurs graveurs de l'époque, Le Mire et Eisen²⁴. Au mois de septembre de la même année, il proposa au ministre d'aller reconnaître « au sud des îles Saint-Paul et Amsterdam... un continent qui doit être un très beau pays susceptible des plus riches productions et habité peut-être par des nations instruites et policées ». Cette proposition arrivait à propos : Bougainville venait de terminer le grand voyage au cours duquel il avait reconnu ou découvert nombre d'îles habitables et même charmantes. Le gouvernement favorisait les expéditions scientifiques qui relevaient la marine royale du discrédit où l'avaient jetée les désastres de la guerre de Sept Ans, et partageait l'ignorance de Kerguelen sur le climat des terres voisines du cercle polaire antarctique; on lit en effet dans les instructions qui lui furent données : ... « Il tâchera de lier commerce et amitié avec les habitants. Il examinera les productions du pays, sa culture, ses manufactures, s'il y en a, et quel parti on pourrait en tirer pour le commerce du royaume ». Le navigateur partit de Lorient le 1^{er} mai 1771 et arriva le 20 août à l'île de France où il laissa son collaborateur, l'astronome Rochon, devenu un de ses plus tenaces adversaires. La reconnaissance de la route du chevalier Grenier fit l'objet d'une première croisière (13 septembre-8 décembre 1771); puis le 16 janvier 1772 la flûte la *Fortune* et la gabare singulièrement nommée le *Gros-Ventre* partirent aux découvertes; les principaux officiers étaient Quimpérois comme le chef de l'expédition : Aleno de Saint-Alouarn, qui commandait la gabare, de Boisguéhenneuc, second capitaine sur le même bâtiment,

²⁴. *Relation d'un voyage dans la mer du Nord, aux côtes d'Islande, du Groenland, de Ferro, de Schetland, des Orcades et de Norwège fait en 1767 et 1768*, par M. DE KERGUELEN-TRÉMAREC. Paris, Prault, 1771, in-4°.

et François-Etienne de Rosily-Meros²⁵, enseigne sur la *Fortune*. Le 12 décembre, la côte fut signalée : Boisguéhenneuc, Rosily et Saint-Alouarn descendirent à terre et firent quelques rapides observations. Il n'y eut pas de véritable prise de possession, car on se contenta de déposer sur un amas de cailloux une bouteille dans laquelle était enclose une feuille de parchemin portant le nom du Roi et celui du ministre de la Marine. Dès le 18 février, six jours après son arrivée près de la terre qui allait désormais porter son nom et qu'il n'avait vue que du pont de son navire, Kerguelen donna l'ordre du départ; la *Fortune* revenait seule car le *Gros-Ventre* avait dû fuir devant la tempête. Pendant longtemps on le crut perdu : il rentra à l'île de France plusieurs mois plus tard après avoir passé par les Indes hollandaises. Kerguelen savait fort peu de chose de la terre entrevue au milieu des brouillards qui règnent constamment en ces parages, mais il n'avoua pas son ignorance, au contraire. Dès le jour de son arrivée, le 20 mars, Du Dresnay des Roches envoyait au ministre une lettre où l'on trouve ces affirmations extraordinaires qui ne peuvent être que l'écho des propos de son ami : « Si l'on considère la latitude des terres reconnues, on ne peut s'empêcher de leur attribuer la plus douce et la plus heureuse température ainsi que la plus grande fertilité. Tout ce que les yeux ont pu reconnaître est entrecoupé de bois et de verdure, ce qui semble annoncer un pays peuplé et cultivé avec réflexion²⁶ ». A

25. Né à Brest, le 13 janvier 1748, fils de François-Joseph, capitaine de vaisseau, plus tard chef d'escadre, et de Marie-Jeanne-Renée Gourio de Menneur, mort à Paris le 12 janvier 1832. Les Rosily étaient originaires des environs de Chateauneuf-du-Faou. On accusa Kerguelen d'avoir voulu abandonner l'enseigne Rosily, envoyé en reconnaissance sur la côte de la terre australe et qui n'aurait dû son salut qu'à la rencontre fortuite du *Gros Ventre* : cette calomnie est démentie par l'attachement que Rosily conserva à son ancien chef. On verra plus loin que sa carrière le ramena deux fois à l'île de France en 1780 et en 1790. Contre-amiral en 1793, amiral en 1805, il écrivit de savants ouvrages consacrés à la géographie maritime et à la navigation (cf. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, p. 775-778).

26. Lettre citée par Auguste DUPOUY, *Le Breton Yves de Kerguelen*, Paris, 1929, in-12, p. 125-126.

Versailles, Kerguélen fut reçu avec honneur : le Roi lui remit de sa main la croix de Saint-Louis et le nomma capitaine de vaisseau le 26 juillet 1772, ce qui le faisait « passer sur le corps » de quatre-vingt-six officiers plus anciens; la découverte paraissait si belle qu'une seconde expédition fut décidée. Bien entendu, elle fut dirigée par Kerguélen auquel le ministre donna des instructions précises : chercher la baie où le *Gros-Ventre* avait été vu pour la dernière fois, étudier la terre découverte en 1772, suivre les côtes du nouveau continent en se dirigeant vers l'Est, doubler le cap Horn et revenir en Europe après avoir touché à Buenos-Ayres. Le vaisseau le *Roland* lui fut confié avec un état-major composé avec soin : il comprenait des officiers savants ou accoutumés aux longs voyages comme le vicomte de Pagès²⁷, l'ingénieur de Charnières, l'enseigne Charles-Louis du Couédic de Kergoualer²⁸, le sous-ingénieur et constructeur Jacques-Marie Marrier de la Gatinerie. D'autres officiers étaient des compatriotes du commandant : c'étaient Charles-Louis Le Saux de Rosnevet (du Faou), les gardes du pavillon Joseph Karuel de Mérey et d'Aché, le chevalier Ferron (de Rennes), Guillaume-Sébastien-Mathurin Desloges de Keropars (de Brest), Charles-Claude du Drenec, F.-H. de la Tullaye, l'aumônier Louis Mahéo, religieux cordelier.

Après l'escale ordinaire à l'île de France, le *Roland* partit pour le Sud, le 16 octobre 1773, avec l'*Oiseau*, capitaine Le Saux de Rosnevet, et la *Badine*, capitaine Ferron. Les trois navires louvoyèrent le long des côtes de la Terre

27. Pierre-Marie-François de Pagès, né à Toulouse en 1748, massacré à Saint-Domingue en 1793, venait de faire de 1767 à 1771 un grand voyage par mer et par terre de Saint-Domingue à Marseille en passant par la Chine, l'Hindoustan et la Perse; il fit plus tard d'autres expéditions qu'il raconta dans *Voyages autour du monde et vers les deux pôles par terre et par mer pendant les années 1767-1776*, Paris, 1782, 2 vol. in-8°. La relation du voyage aux terres australes n'occupe que quelques pages dans cet ouvrage; mécontent des procédés de Kerguélen à son égard, l'auteur a évité de le nommer.

28. Charnières, de l'Académie de Marine, et Du Couédic, malades, restèrent à l'île de France et ne virent pas la fin du voyage.

Australe, du 14 décembre 1773 au 18 janvier 1774. Les flûtes débarquèrent deux officiers : MM. de la Tullaye et de Rochegude qui retrouvèrent la bouteille laissée par M. de Boisguéhenneuc en 1772, mais l'exploration ne fut pas poussée au delà de quelques centaines de mètres : cependant une carte approximative de la partie nord-ouest de l'île fut dressée à l'aide des observations faites du pont des navires : caps et baies furent gratifiés de noms du pays des voyageurs ou qui rappelaient les officiers de l'expédition : roche Maingant, îlot de Trémarec, baies d'Audierne, de Quiberon, de Bénodet, de Ligneville... On regrette que les cartographes modernes n'aient pas conservé ces vocables.

Les navires étaient fatigués, les équipages comptaient de nombreux malades, la tempête ne s'apaisait pas : dès le 18 janvier, Kerguelen reprit la route du nord ; abandonnant la partie essentielle de sa mission, la reconnaissance et l'étude de la terre australe, et le retour par le cap Horn, il conduisit sa petite division à Madagascar. Il avait passé six jours en vue de son île en 1772, trente-cinq en 1773-1774 : on ne s'explique pas qu'il se soit abstenu de descendre à terre et de prendre possession et qu'il ait laissé à ses subordonnés le soin de faire une reconnaissance d'ailleurs très insuffisante.

A Madagascar, dans la baie d'Antongil, il trouva le baron de Beniowski, un aventurier qu'il avait rencontré à l'île de France au mois de mars 1772 et que le gouvernement avait inconsidérément chargé de diriger l'établissement d'une colonie. Les deux amis firent de compagnie quelques opérations de pillage ou de ravitaillement (février-mars). Puis Kerguelen partit pour Brest où il arriva, après une longue escale au Cap (7 septembre 1775). Il se présenta à Versailles ; ce fut peut-être à cette occasion qu'il rédigea un mémoire terminé fièrement par ces mots : « ... Il résulte toujours de mes derniers travaux la découverte d'une Ile

d'environ 200 lieues de circuit dont j'ai enrichi la géographie et qui, malgré l'envie, restera sur le globe jusqu'à la destruction de l'Univers²⁹ ». Il attendait peut-être de nouvelles récompenses, mais il fut rappelé à Brest par l'obligation de répondre aux accusations lancées contre lui par plusieurs de ses officiers. De graves manquements lui étaient reprochés : il avait toléré des infractions à la discipline et en avait commis lui-même; il avait eu des discussions violentes avec ses subordonnés; il avait fait au Cap, à l'île de France et à Madagascar des relâches inutiles ou trop longues et exécuté des opérations commerciales; il n'avait pas accompli la mission donnée par le ministre; il avait embarqué à bord du *Roland* sa maîtresse qui l'avait accompagné pendant tout le voyage. Le 15 mai 1775, le conseil de guerre le déclara coupable et le condamna à la cassation de son grade et à six ans de prison. Quels qu'eussent été les torts et les fautes de Kerguelen, la sévérité de cet arrêt surprend. Il est permis de penser que ses juges furent indisposés par l'avancement rapide et injustifié qui avait lésé un grand nombre de ses camarades : peut-être aussi supporta-t-il la peine de la désillusion profonde causée par le deuxième voyage à cette île qu'il disait, en 1772, entrecoupée de bois et de verdure. Ses officiers, qui n'avaient aucune raison de dissimuler la vérité, avaient renseigné exactement les milieux maritimes sur la valeur de la France australe; dès le 14 septembre 1774, on écrivait de Brest : Rochegude et La Tullaye, envoyés à terre par Rosnevet, « trouvèrent un pays aride, couvert de mousses, extrêmement montueux, beaucoup d'eau tombant des montagnes et nulle trace que le pays fut habité. Comme leur frégate n'était pas mouillée, ils ne purent se hasarder d'aller bien avant dans les terres. Rosnevet proposa à Kerguelen de suivre la côte et voir s'ils ne trouveraient pas un pays plus

29. *Etat de mes services, mémoire autobiographique de Y.-J. de Kerguelen-Trémarec*, publié par H. BOURDE DE LA ROGERIE, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIV, 1907.

uni et découvrir si cette terre est une île, si elle est grande ou petite; enfin de prendre connaissance. Kerguelén ne voulut pas s'y prêter et se décida à s'en retourner sans aller plus loin. Rosnevet lui proposa qu'il continueroit sa mission : il ne le voulut pas et ils s'en retournèrent à Madagascar... On ne peut pas concevoir que Kerguelén ait fait faire un armement aussi considérable, qu'il ait été sur les lieux, qu'un de ses camarades, après avoir sondé et reconnu une baie où le mouillage est bon et lui en aie rendu compte, il s'en revienne, n'ayant vu pour ainsi dire que par les yeux de la foi cette terre³⁰... ».

Pendant bien des années, le gouvernement français ne porta aucun intérêt à l'île ou plus exactement à l'archipel de Kerguelén qui comprend l'île de Kerguelén proprement dite (3.700 hectares), 124 îles plus petites et 160 îlots ou rochers. En 1893 seulement, la France a pris officiellement possession de ces territoires qui paraissent présenter de l'intérêt pour la grande pêche.

Kerguelén demeura enfermé pendant quatre ans au château de Saumur; libéré en 1779, il commanda un corsaire armé à ses frais, puis un navire d'exploration, le *Liber Navigator*, qui fut capturé par les Anglais malgré le passeport dont il était pourvu (1781). Il publia à l'aide de ses souvenirs et de ses papiers personnels, mais sans pouvoir obtenir communication des dossiers des archives de la marine, la relation de ses voyages aux terres australes³¹ dédiée « à la nation et à la patrie bretonne ». Rallié avec enthousiasme à la Révolution, nommé contre-amiral en 1793, il espérait reprendre une carrière déplorablement

30. Lettre signée Pictrel, adressée au comte de Kern, conservée au château de Lesquiffiou (Finistère), communiquée par M. L. LE GUENNEC. — La défense de Kerguelen a été présentée avec talent dans le livre de M. DUPOUY, cité plus haut : *Le Breton Yves de Kerguelen*.

31. *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes, faits en 1771, 1772, 1773 et 1774*, Paris, Knapen, in-8°. A la suite de la relation qui n'occupe que les 120 premières pages, se trouvent des mémoires (124 pages) sur diverses questions maritimes et coloniales, entr'autres un mémoire sur l'île de Madagascar (p. 154-169).

interrompue lorsqu'il mourut à Paris, le 13 ventose an V (3 mars 1797).

Du Dresnay Desroches avait amicalement accueilli Kerguélen lors de son premier voyage et lui avait fait visiter l'île, mais il put constater qu'il ne lui avait pas fait partager son opinion sur la colonie lorsqu'il lut le mémoire sur Madagascar publié à la suite de la *Relation*, ainsi que certains rapports imprimés ou manuscrits répandus par le laborieux mais imaginatif navigateur³². Kerguélen estimait que l'île de France, dénuée de valeur militaire et bonne seulement à être peuplée d'agriculteurs comme Bourbon, devait être pourvue de cent hommes de troupe seulement pour faire la police; il souhaitait que l'on établît une colonie importante dans la grande et belle île de Madagascar; c'était demander le renversement de toute la politique suivie depuis trois quarts de siècle. Desroches connaissait beaucoup mieux Madagascar que Kerguélen, mais il savait que la fondation d'une colonie aurait exigé des crédits infiniment supérieurs à ceux que la France voulait consacrer aux possessions africaines; d'autre part, un établissement peu important sur les côtes aurait désorganisé les relations soigneusement entretenues avec les chefs de l'intérieur et il aurait abouti à un désastre. Cependant deux essais également inconsidérés et dangereux furent tentés à cette époque, l'un sous la direction de Maudavé (1768-1770), l'autre sous celle de l'extraordinaire aventurier Beniowski (1773-1786).

Sur l'un et l'autre de ces personnages, les jugements portés par les historiens sont contradictoires; Faidherbe de Maudavé a trouvé des biographes bienveillants. Peut-être sa mémoire bénéficie-t-elle du plaisir que l'on éprouve à lire son journal et ses lettres écrits d'une plume alerte et

32. Un mémoire adressé au duc de la Rochefoucauld-Liancourt a été analysé par O. DE GOURCUFF : *Madagascar il y a cent ans d'après la relation inédite d'un Marin breton*, Nantes, S. D. Brochure in-12 de 15 pages. — Desroches a laissé quelques intéressantes observations sur le mémoire publié à la suite de la relation (Arch. du Finistère, E. 238).

spirituelle, parfois un peu gaillarde, toujours pleins d'entrain et de confiance. Ces documents font un heureux contraste avec la correspondance de la plupart des fonctionnaires coloniaux, emplies de doléances et de récriminations contre les actes de leurs prédécesseurs et de leurs collaborateurs³³. Louis-Laurent Faidherbe de Maudave, après avoir honorablement servi depuis 1756 à l'armée des Indes, s'établit à l'île de France. On a écrit qu'il était un des plus riches propriétaires de la colonie : il avait en effet acheté de belles plantations, mais il ne les avait pas payées. La correspondance de Boucher-Desforges, qui avait été l'imprudent vendeur, renferme à ce sujet d'amères doléances : il évaluait sa créance à 510.000 livres et il ne pouvait obtenir de son débiteur et de son beau-frère et associé, Porcher de Sourches, ni un paiement, ni une reconnaissance exacte et complète de sa dette. D'après Céré, il devait deux millions³⁴. En 1766, les habitants des îles choisirent Maudave et un colon nommé Pitois, également endetté, pour aller présenter certaines demandes à la Cour. On ignore si les deux députés défendirent utilement la cause de leurs électeurs, mais ils surent profiter de leur accès dans les bureaux du ministre pour se procurer des avantages personnels. Pitois obtint d'être employé dans la liquidation des biens que la Compagnie de Jésus, récemment supprimée, possédait aux Indes : deux ans plus tard, il put faire à ses créanciers une

33. De nombreuses lettres de Maudave sont citées dans l'intéressant ouvrage écrit d'après les archives de sa famille par un de ses descendants, M. POUGET DE SAINT-ANDRÉ, *La colonisation française sous Louis XV*, Paris, 1886, in-12. — DAUBIGNY (*Choiseul et la France d'Outre-Mer*, p. 132-157) et J. SAINTOYANT, (*La colonisation française...*, t. II, p. 404-408) sont très favorables à Maudave. — Son nom est souvent écrit Fédérbe de Modave; il était né auprès de Grenoble en 1725; sur ses origines familiales, voir MANNORY, *Plaidoyers et mémoires...*, Paris, 1759, in-12, t. III, p. 1 et suivantes : Mémoire pour Louis-Denis de Maudave contre Claude-Françoise de Mauléon de Foix, comtesse de Couserans.

34. Il avait acheté 56 habitations : « la spéculation peut paraître d'autant plus hardie, que rien, jusqu'alors, dans sa carrière, ne l'avait préparé à ces nouvelles occupations » (P. CULTRU, *Benyousky*, p. 50). — Correspondance de Boucher-Desforges, aux Archives du Morbihan, et de Céré, à la Bibliothèque d'Angers.

délégation sur le produit de ce qu'il gagnait dans la dépouille des jésuites. Maudave fit agréer un projet de colonie à Fort-Dauphin³⁵ et fut nommé en 1768 commandant pour le Roi dans l'île de Madagascar. Il annonçait l'intention de suivre la même politique que Dupleix aux Indes, c'est-à-dire de profiter des discordes entre les innombrables chefs de l'île pour étendre l'influence française en prêtant à celui de ces chefs qui paraissait le plus intelligent l'appui des soldats du Roi. Une colonie de peuplement établie dans la baie de Fort-Dauphin aurait formé la base d'opération ou le point d'appui indispensable. La question des frais de l'opération n'était pas explicitement traitée, mais on lisait dans le mémoire présenté au ministre cette assertion étrange : « Il n'est besoin ni de moyens, ni de fonds extraordinaires; tout doit s'exécuter de l'Île de France ».

Maudave partit de Lorient le 18 février 1768 sur le *Marquis de Castries*. Le rôle du bord ne nomme que dix autres voyageurs parmi lesquels un seul était destiné à devenir célèbre : Bernardin de Saint-Pierre qui devait remplir dans la future colonie les fonctions d'ingénieur. Conformément à de nombreux précédents, les deux collaborateurs, le commandant et l'ingénieur, devinrent des ennemis avant la fin du voyage. Bernardin de Saint-Pierre resta à l'île de France où nous le retrouverons. Maudave passa courageusement à Fort-Dauphin, le 5 septembre 1768, avec cinquante soldats. Il était plein d'une confiance que ne partageaient pas les habitants : l'une des premières lettres écrites au ministre par Du Dresnay-Desroches, après son entrée en fonction, eut pour objet de le mettre en garde contre les dangers de l'aventure³⁶. Ces dangers étaient si évidents que l'on eut le spectacle rare de voir le gouverneur

35. Le *Voyage de Madagascar* de Rochon, renferme le texte du principal mémoire de Maudave au Ministre (p. 91-98).

36. Lettre du 12 août 1769 dans le ms. 3638 ou 6 de la Bibliothèque du port de Brest. — Voir aussi l'analyse de ses lettres des 22 décembre 1769 et 12 février 1770 aux Archives du Finistère (E. 238).

et l'intendant tomber d'accord pour entraver l'affaire. Desroches cependant n'avait aucun sentiment d'animosité personnelle contre Maudave : en 1771 il fit avec beaucoup de chaleur son éloge au ministre et demanda pour lui le commandement de Karikal³⁷; ses lettres ne renferment pas à son égard des imputations graves comme celles que l'on trouve dans la correspondance de Céré, l'ami de Poivre³⁸ : il estimait qu'il s'était trompé, mais qu'il s'était trompé de bonne foi³⁹. Ce n'était pas l'homme qu'il combattait, mais le projet parce qu'il était dangereux et parce que l'île de France n'était pas en état de fournir des secours en hommes ou en argent. Il craignait aussi que la propagande de l'habile et éloquent Maudave décidât des habitants des îles à passer à Fort-Daupin : Desroches aurait vu partir sans regret les individus qui guettaient la fortune au milieu des intrigues du Port-Louis, mais il ne voulait pas perdre de cultivateurs ni d'ouvriers. Cet établissement nouveau l'inquiétait : « C'est un enfant qui étouffera sa mère », écrivait-il, mais l'enfant n'était pas viable. On a dit que Desroches, cédant à des sentiments de jalousie et d'envie, vit dans le nouveau venu un rival qui allait gouverner une colonie plus importante que la sienne⁴⁰, mais il savait parfaitement qu'une colonie ne s'improvise pas et que l'entreprise de Madagascar, même puissamment soutenue, n'aurait pu donner de résultats qu'après plusieurs années. Il contribua à l'abandon du projet, mais l'insuccès de l'entreprise fut dû surtout aux maladies engendrées par le climat et par les excès commis par les soldats de Fort-

37. Maudave passa au service du Grand Mogol et mourut à Mazulipatam en 1778.

38. Lettre du 10 juillet 1769 dans le ms. d'Angers 612, 569. — Sur l'opposition de Poivre au projet, VON CULTRU, *Benyousky*, p. 54-55.

39. Lettre du 12 août 1769 citée *supra*.

40. POUGET DE SAINT-ANDRÉ, *Madagascar...*, p. 138-158. — D'après cet auteur, p. 9, Maudave fut plus tard desservi dans l'Inde par un autre Breton, Madec; au contraire : on a publié quelques lettres de lui qui manifestent beaucoup d'admiration et de reconnaissance pour ce partisan (E. BARBÉ, *Le nabab René Madec*, pp. 119-126, 233-239, etc.).

Dauphin. Maudave vit son petit détachement s'émietter rapidement et il ne put obtenir qu'un dérisoire renfort de quatre-vingts hommes. De plus, les chefs indigènes montrèrent une hostilité de plus en plus inquiétante. Il implora la protection du ministre dans des lettres émouvantes que les dépêches du gouverneur et de l'intendant rendirent sans effet. Au mois d'octobre 1770, l'abandon de Fort-Dauphin fut résolu. Les soldats furent rapatriés et le gouverneur lui-même revint au Port-Louis au mois de décembre. Il gagna dans cette aventure le grade de brigadier qui lui avait été octroyé en 1769 beaucoup plus tôt que ses services ne devaient le faire espérer.

Le gouvernement qui n'avait pas dans les matières coloniales des idées très suivies regretta, peu de mois plus tard, l'abandon de Fort-Dauphin; les relations de tous les voyageurs et surtout les rapports du savant Charpentier de Cossigny s'accordaient à vanter les ressources de Madagascar et à insister sur le danger de laisser l'île à la disposition des Anglais. Or, au moment même où Maudave allait être abandonné, un homme arriva à l'île de France qui paraissait doué de qualités extraordinaires et qui devint quelques mois plus tard l'objet de l'engouement de la métropole.

Le chevalier Desroches a noté dans son journal que le même jour, 20 mars 1772, vit entrer dans le port de la colonie la *Fortune*, de Kerguelen, apportant la nouvelle de la découverte de la terre australe, et le *Dauphin*, venant de Canton, ayant à son bord un baron hongrois, deux officiers suédois et des russes échappés des prisons du Kamschatka.

Maurice-Auguste de Aladar, baron de Beniowski, né à Verbova, en Hongrie, en 1746⁴¹, servit dans l'armée autri-

41. P. CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIII^e siècle, Benyousky*. Paris, 1903, in-12. — BARON DE VILLIERS DU TERRAGE, *Rois sans couronne*, Paris, 1906, in-12, p. 70-89.

chienne puis dans l'armée polonaise où il occupa, disait-il, des grades élevés malgré sa jeunesse. Fait prisonnier par les Russes, condamné pour un motif inconnu à la déportation au Kamschatka, il arriva avec quelques autres condamnés, à la fin de 1770, dans la petite ville de Bolcherjezk, située à peu de distance de la côte. Il est impossible de connaître exactement les événements qui s'y accomplirent, car les Mémoires publiés par Beniowsky sont pleins d'inexactitudes volontaires. D'après le récit du baron, il devint le chef d'une conjuration formée par les prisonniers qui s'emparèrent du fort de Bolcherjezk, le 26 juin 1771. Le gouverneur fut tué. Le vainqueur partit avec la fille de sa victime, Aphanasie Nilov, devenue amoureuse de lui, et les conjurés qui, dans un port voisin, s'emparèrent d'un navire. Beniowski et ses compagnons naviguèrent le long des îles du Japon, subvenant à leurs besoins par la vente des fourrures emportées du Kamschatka; ils touchèrent à Formose et furent bien accueillis par les habitants qui voulaient prendre Beniowski pour roi : ils prétendaient reconnaître en lui le guerrier dont la venue était annoncée par leurs prophètes. Le baron parvint enfin à Canton au mois d'octobre 1771; il avait arboré le pavillon français et réclamait la protection du roi. Le représentant de la Compagnie des Indes, le Breton Achille de Robien, ajouta une foi complète à tout ce qu'il lui raconta et prit des dispositions pour le diriger sur une terre française; il y mit même de l'empressement, car il craignait que des offres des Anglais ou des Hollandais ne vinssent priver notre pays de l'avantage de recevoir un aussi précieux serviteur. Deux navires de la Compagnie reçurent les fugitifs qui, au mois de décembre 1771, étaient encore au nombre de soixante-deux bien que plusieurs, y compris la jeune Aphanasie Nilov, eussent succombé aux fatigues du voyage.

Lorsque toute cette troupe débarqua au Port-Louis, Beniowski et ses officiers étaient vêtus de brillants uni-

formes et couverts de décorations pillés vraisemblablement dans le fort de Bolcherjesk. Desroches subit comme Achille de Robien, et comme devaient le subir plus tard les ministres français, l'ascendant singulier qu'exerçait Beniowski : il vit en lui un héros et le présenta comme tel dans la colonie. L'intendant Poivre se montra beaucoup plus réservé : quelques questions posées au voyageur par son ami Rochon permirent de constater son ignorance des mers du Japon et de la Chine qu'il prétendait avoir parcourues. Les réfugiés partirent pour la France, le 24 mars, à bord des mêmes navires qui les avaient amenés; Desroches eut soin de donner des instructions pour empêcher le renouvellement de certains froissements qui s'étaient produits entre les Russes et les matelots français; le règlement prescrivait même des attentions délicates : « Les Hongrois et les Russes ont un appétit plus fort que les autres nations européennes et il est naturel de leur donner la liberté de pourvoir à leurs propres dépens aux besoins de la nature ⁴² ». L'arrivée des voyageurs suscita au Port-Louis de Bretagne la même curiosité sympathique qu'au Port-Louis de l'île de France; ils furent hospitalisés, logés et nourris aux frais du Roi et de la province de Bretagne, en attendant qu'on put les renvoyer dans leur patrie ⁴³. A Paris et à Versailles, Beniowski fut de suite un homme à la mode. Au mois de mars 1773, le ministre Boynes lui donna, avec 12.000 livres d'appointement, le commandement d'un corps de 800 hommes environ, dénommés « Volontaires de Benyowski »; jamais Maudave n'avait été aussi bien traité. Le baron s'engagea à faire à Madagascar de la « pénétration pacifique » après avoir établi un poste fortifié sur tel

42. Règlement daté du 31 mars 1772, aux Archives du Finistère, E 238.

43. Correspondance du Commissaire des guerres, de l'intendant et de la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne aux Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1750 et 3825. A son arrivée, le 18 juillet 1773, le groupe des réfugiés comprenait un colonel (Beniowski, qui, seul savait le français), 3 officiers, un chirurgien major, 27 exilés ou fils d'exilés et « quelques sauvages nés sous le 73^e degré de latitude septentrionale ».

point de la côte qu'il lui plairait de choisir. Il était à peu près indépendant des administrateurs de l'île de France, ce qui permit à ceux-ci de se désintéresser de l'entreprise, sauf lorsqu'elle gêna les intérêts de leurs administrés. Beniowski, établi dans la baie d'Antongil à la fin de 1773 avec quelques centaines de volontaires, se mit aussitôt à accabler le ministre de rapports décrivant les travaux considérables qu'il disait avoir exécuté dans sa capitale nommée Louisbourg, mais il demandait aussi de nouveaux subsides. Il reçut au mois de février 1774 la visite de Kerguelen, revenant du deuxième voyage des terres australes; plus tard le navigateur raconta que les volontaires n'étaient « que des enfants, des polissons et des décrotteurs du Pont Neuf » il donna en guise de renfort douze hommes pris parmi les plus mauvais sujets de son équipage. Mais il eut beaucoup de peine à se ravitailler, car les indigènes faisaient le vide autour du camp des dangereux volontaires. Deux de ses officiers, Karuel de Mérey et le chevalier Ferron, allèrent faire quelques razzias dans les environs et, à la demande de Beniowski, brûlèrent des villages indociles. Cependant la Cour ne recevait aucune justification des dépenses faites pour la construction de la ville et du port de Louisbourg; des marins qui avaient eu l'occasion de visiter cette prétendue ville, comme Boudin de Tromelin et Bourdé de la Villehuet, capitaine du navire de commerce le *Salomon*⁴⁴ donnèrent des renseignements inquiétants. Des commissaires, envoyés de l'île de France en 1776, constatèrent l'inexactitude presque complète des allégations de Beniowski. La baie d'Antongil fut abandonnée en 1778; le

44. P. CULTRU (*Benyowsky*, p. 124-126) donne des passages intéressants du rapport de ce marin, Jacques-Pierre Bourdé de la Villehuet, né à Saint-Malo le 10 juin 1732, marié en 1756 à Lorient à une nièce du navigateur Surville, mort à Lorient en 1789, appartenait à une famille de marins répandue dans les paroisses de Plouer, Saint-Coulomb et Cancale. Il fut capitaine des navires de la Compagnie des Indes comme plusieurs de ses parents et publia quatre ouvrages sur la construction, l'arrimage et les manœuvres des navires marchands.

chef de l'entreprise était rentré en France l'année précédente, mais son insuccès ne l'avait pas discrédité: chevalier de Saint-Louis en 1777, brigadier des armées du Roi en 1778, il reçut en quelques mois, sous prétexte de remboursements de prétendues avances, plus de 100.000 livres. Il conserva même son traitement les années suivantes⁴⁵ bien qu'il fut devenu colonel au service de l'Autriche en 1779, ensuite armateur ou commerçant à Fiume, puis en Amérique.

Ses continuels déplacements et les spéculations variées dans lesquelles il était engagé ne lui faisaient pas oublier Madagascar. En 1776, au cours d'une entrevue avec des chefs indigènes, une vieille sorcière avait révélé que le baron hongrois était le fils d'un ancien souverain du pays: la population, ravie de cette nouvelle, avait décerné à Beniowski le titre d'*Ampansacabé* ou chef suprême. Pendant plusieurs années, il ne songea pas à se parer de cette dignité, mais en 1784 il put constater que l'étonnante confiance du gouvernement français commençait à fléchir. L'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre ne répondirent pas à l'offre de son Etat malgache, mais il fut plus heureux auprès de financiers américains. En 1785, il revint dans la baie d'Antongil, à bord d'un navire armé à Baltimore. Il était devenu *Mauricius Augustus, Dei gratia Ampansacabe de Madagascar*; il avait un sceau royal et un drapeau qui était de couleur bleue. Chose plus grave, il commit des actes d'hostilité à l'égard de marchands ou de protégés français. Le vicomte de Souillac, gouverneur de l'île de France, ne put se dispenser d'envoyer quelques compagnies du régiment de Pondichéry pour mettre à la raison ce personnage qui devenait dangereux. Le détache-

45. Peut-être certain projet d'attaque contre le Japon concerté par la Russie et l'Angleterre et qui pouvait être préjudiciable aux intérêts français portait-il le gouvernement à ménager en réserve Benyowsky qui passait pour connaître les peuples et les mers du Nord-Est de l'Asie. (Cf. G. LEFÈVRE-PONTALIS, *Projet de conquête du Japon par l'Angleterre et la Russie en 1776* dans le *Journal des Débats* du 1^{er} avril 1904).

ment commandé par Langlois et Caradec rencontra, le 23 juin 1786, Beniowski qui fut tué. Ses lieutenants, le baron Allemand Adelsheim et le Français Brossard se rendirent sans difficulté. Ce Brossard était peut-être Jacques-André Brossard de la Sensie, né à Morlaix en 1756, ancien combattant de la guerre d'Amérique qui, quelques années plus tard se fit mahométan, devint le lieutenant et le beau-frère de Tippoo Saheb, et mourut dans la misère à Paris⁴⁶. Dans les rangs français un seul homme fut blessé, le garde de la marine Guy-Toussaint-François-Marie de Vossey, de Josselin⁴⁷.

La France avait dépensé plusieurs millions pour l'entreprise confiée à Beniowski; peu de coloniaux reçurent des secours aussi élevés et conservèrent une aussi persistante faveur. Cet homme était doué d'une énergie qui n'avait d'égale que son imagination; il avait aussi certaines qualités qui lui permirent de prendre sur les Malgaches généralement versatiles, un ascendant durable. On voit même des écrivains français qui ont vécu longtemps à Madagascar s'obstiner à considérer cet aventurier comme un martyr ou une victime⁴⁸.

Les noms des explorateurs et des aventuriers dont nous venons d'évoquer le souvenir ne sont plus connus que des spécialistes de l'histoire des colonies; parmi tous les

46. Il n'existe sur cet aventurier qu'une notice trop sommaire de P. SAINTIYE, publiée dans le *Journal de Morlaix* du 1^{er} mars 1862 et rééditée dans le *Collectionneur Breton* (Rennes, 1863, in-12, p. 230-239).

47. Né le 21 juin 1766, fils d'un lieutenant-colonel, élève à l'école militaire en 1775, lieutenant de vaisseau en 1789, émigré, combattant à Quiberon, nommé contre-amiral par la Restauration, mort à Saint-Brieuc le 23 septembre 1839 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 947 et 948; Comte HARSCOUET, *Document inédit sur l'expédition de Quiberon* dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXVI, 1898, p. 2-3).

48. Le R. P. de la Vaissière attribue l'échec final aux « basses jalousies du gouverneur de l'île de France » (*Vingt ans à Madagascar*, Paris, 1885, in-8°, p. 49). — Le capitaine de Villars le qualifie « un grand colonisateur qui n'avait eu d'autres ressources que celles de son génie et de son activité pour acquérir le si énorme pouvoir qu'il avait pris sur les indigènes » (*Madagascar 1638-1894*, Paris, 1912, in-8°, p. 141).

voyageurs qui passèrent aux îles de France et de Bourbon, un seul restera à jamais célèbre, celui du jeune ingénieur normand, Bernardin de Saint-Pierre, qui y séjourna pendant vingt-six mois, du mois de juillet 1768 au mois de Novembre 1770. Parti de Lorient plein d'illusions, il revint profondément déçu et aigri; mais il rapportait, au milieu de ses rancunes et de ses haines, le souvenir des sites enchanteurs de l'île de France, de la vie indolente ou besogneuse des créoles, des souffrances des esclaves. *Les lettres sur l'île de France*, publiées en 1773, des *Etudes de la Nature*, publiées en 1784, furent les fruits de ce voyage, puis ce fut en 1787 *Paul et Virginie* dont l'épisode final a immortalisé le naufrage du *Saint-Géran* et la mort de deux jeunes passagères et de cent trente marins, pour la plupart bretons ⁴⁹.

Avant de faire le voyage à l'île de France, qui eut une si grande influence sur sa vie, Bernardin de Saint-Pierre avait parcouru une partie du monde. Il n'avait que douze ans lorsqu'il alla aux Antilles à bord du navire commandé par l'un de ses parents, capitaine de la marine marchande. Peu de temps après sa sortie de l'école des Ponts et Chaussées, pourvu du brevet de sous-ingénieur, il avait fait une campagne en Allemagne en 1760, mais il avait quitté le service à la suite d'une discussion avec l'un de ses chefs; en 1761, il abandonna le service de l'ordre de Malte pour un motif analogue, puis il alla chercher fortune en Hollande (1762), à Lubeck, en Russie, en Pologne (1764), en Allemagne (1765). Partout sa fierté ou sa vanité et son inaptitude à un travail suivi l'empêchèrent de réussir. En 1767, il était à Paris sans ressources; grâce à la protection du baron de Breteuil, qui l'avait connu en Russie, il obtint une commission d'ingénieur pour l'île de France, mais il était destiné

49. Peu d'écrivains ont fait l'objet d'un livre aussi complet que celui de F. MAURY, *Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, 1892, in-8°. Plus récemment, M. Souriau a étudié *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*, Paris, 1905, in-18.

à Madagascar où il devait servir dans la colonie du comte de Maudave. Il commença aussitôt à critiquer les projets de son chef auquel il reprochait de recruter peu de cultivateurs et d'ouvriers et de demander trop de soldats. Bernardin de Saint-Pierre n'avait pas des idées plus saines : il traça le plan de la ville capitale et du temple immense qui s'élèverait au pied de la forteresse; il élaborait le programme des fêtes à célébrer au changement des saisons. Très peu pratique aussi pour son compte personnel, il vendit le resté de son patrimoine pour acheter des livres; mais il n'avait pas de linge. L'amitié du baron de Breteuil lui valut la confiance d'une lingère qui lui prêta de l'argent : il put acheter des chemises.

Au mois de janvier 1768 il prit la route de Lorient : les trois premières lettres du *Voyage à l'île de France* décrivent la Bretagne en quelques pages où brillent des phrases magnifiques. On peut glaner des détails intéressants et, de loin en loin, quelques traits pittoresques dans les récits des voyageurs qui avaient visité avant lui la vieille Armorique, mais on ne saurait y trouver rien de comparable à la description si colorée et si exacte des chantiers du port et du marché au poisson de Lorient, de la citadelle de Port-Louis et des pauvres chasse-marée passant entre deux lames sous un ciel bien noir. La mer et les landes de Bretagne ont inspiré à Bernardin de Saint-Pierre, créateur du style descriptif, son premier chef-d'œuvre. Mais on trouve aussi dans ces lettres quelques-unes de ces réflexions pédantes et naïves, et pour tout dire saugrenues, qui émaillent toutes ses œuvres, par exemple, l'idée qui lui vint en passant dans les landes du pays de Vannes que l'on devrait faire avec les ajoncs et les genêts des cordages pour les vaisseaux.

L'ingénieur attendit jusqu'au 18 février 1768 le départ du navire le *Marquis de Castries*; peut-être s'occupait-il de l'embarquement de la pacotille consistant en lits de fer qu'il avait été autorisé à emporter. Le bâtiment était commandé

par Christy de la Pallière, de Saint-Malo, vieux routier de l'Océan Indien que nous avons déjà rencontré en parlant des campagnes de d'Aché et de Grout de Saint-Georges. En même temps que Bernardin de Saint-Pierre, qualifié capitaine d'infanterie et ingénieur, embarquèrent M. de Maudave, mestre de camp; Boissier, son secrétaire; Grillet de Poilly, capitaine de la légion; de Grandpré, sous-lieutenant d'artillerie; Dessaulx; de la Marche de « Couresmou » et Dallemand, capitaines; Pêtre, garde-magasin; Laurent, commis du trésorier et Moille, chirurgien⁵⁰. On a dit que, dès avant le départ, Maudave n'avait plus confiance dans son ingénieur et qu'il aurait été heureux de le laisser en France; le voyage fit éprouver à l'un et à l'autre une absolue incompatibilité de caractère et d'humeur. Bernardin de Saint-Pierre faisait profession d'être un adversaire de l'esclavage : il voulait que la future colonie ne fut peuplée que d'hommes libres; or, il découvrit avec horreur que Maudave avait l'intention de vendre ses sujets, c'est-à-dire de faire la traite des nègres; il la fit en effet et plus peut-être pour son avantage personnel que pour le profit de la colonie. D'autre part, les longues conversations du bord qui roulaient parfois sur les sciences physiques firent reconnaître certaines ignorances de Bernardin de Saint-Pierre qui en fut profondément ulcéré.

Le *Marquis-de-Castries* arriva au Port-Louis le 14 juillet; l'ingénieur, excipant des termes de sa commission, refusa d'aller plus loin. Le gouverneur Dumas lui fit un assez bon accueil, mais son successeur, Du Dresnay-Desroches, montra des sentiments moins favorables. La colonie, suffisamment pourvue d'ingénieurs, n'avait pas appelé Bernardin de Saint-Pierre et n'avait aucun besoin de ses services. Il jugea que les fortifications étaient mal faites et il élaborâ un plan d'ensemble pour les établir suivant les meilleurs

50. Archives de la Marine à Lorient, fonds de la Compagnie des Indes, dossier 161. — Le ms. 34 des papiers de Bernardin de Saint-Pierre à la Bibliothèque du Havre renferme de longues notes sur son séjour à Lorient.

principes de la castramétation, car il croyait connaître cette science; on lui confia seulement le soin de surveiller la construction d'un hangar, puis d'une boulangerie, mais il s'occupa peu de ces besognes médiocres. Lorsque l'on retira le coffrage qui soutenait la voûte, tout s'écroula, écrasant le nègre chargé de l'opération; « Je me reprochai ma négligence », dit-il. Vraisemblablement l'administration la lui reprocha aussi, car elle perdait un esclave dont la valeur égalait à peu près les appointements, 2.400 livres, alloués à l'ingénieur. Il était indocile autant que négligent; les cahiers de correspondance de Desroches ne renferment à son sujet que quelques lignes, mais elles sont significatives. Le 2 janvier 1770, le gouverneur écrivait à l'intendant : « Monsieur de Saint-Pierre fera très bien de se conformer à mes ordres sans représentations, car je le mettrai au Fort-Blanc pour six mois s'il continuait ses extravagances. Je vous en prie, mon cher Intendant, faites-le lui entendre et que je suis homme de parole ». La semonce produisit un certain effet, car dix jours plus tard, le gouverneur voulut bien mander : « Continuez d'employer M. de Saint-Pierre; il aura son ordre et son instruction datée du 1^{er} de ce mois⁵¹ ». Chargé de loin en loin de petits travaux, il paraît avoir mené une vie désœuvrée.

A l'intendance, beaucoup plus encore qu'au gouvernement, son orgueil fut cruellement blessé. Pierre Poivre, âgé à cette époque de 61 ans, et infirme, avait épousé, sur le tard, à 57 ans, en 1766, une femme beaucoup plus jeune que lui. Peut-être en 1770 estimait-on bien sévère le sort de Françoise Robin, âgée de 24 ans environ, unie à un sexagénaire, voué à des études austères et qui, si on en juge par sa correspondance, avait le ton perpétuellement sententieux. Bernardin de Saint-Pierre jugea opportun de se faire recevoir dans ce ménage... : il avait 32 ans; il était très fier de succès féminins remportés en Russie, en

51. Arch. du Finistère, E 238.

Pologne, en Autriche; enfin il pouvait penser que l'honnête M. Poivre, qui se laissait circonvenir par les plus suspects spéculateurs de la colonie, était dénué de perspicacité. Il reçut un excellent accueil; Poivre fut tout heureux de lui parler de botanique et de la question qui lui était chère : l'introduction des plantes à épices. M^{me} Poivre, un peu coquette, vit avec plaisir le jeune visiteur et fit avec lui de la musique; la mode des portraits littéraires n'était pas encore passée; elle fit le portrait de Bernardin avec une certaine bienveillance : elle le représente sincère, triste et ennuyé⁵². Mais lorsque Bernardin de Saint-Pierre se fit plus pressant, le ton aimable, gai et enjoué de l'honnête M^{me} Poivre changea et elle lui adressa en termes charmants le congé le plus péremptoire que l'on puisse imaginer⁵³. Il ne put croire à un échec et pour vaincre une résistance qui froissait sa vanité il employa des moyens passablement vils ou ridicules. M^{me} Poivre était pieuse; il feignit d'être en proie à l'inquiétude religieuse et demanda à la jeune femme de l'éclairer dans ses doutes; elle répondit qu'elle ne possédait pas les lumières nécessaires. M^{me} Poivre était charitable : il la supplia de lui permettre de s'associer à ses bonnes œuvres en acceptant ses modestes économies: elle refusa de le priver de la joie de faire lui-même l'aumône. Il imagina encore d'envoyer à la jeune femme ses essais littéraires en lui recommandant particulièrement certain mémoire sur les moyens de prévenir la désertion dans les troupes, qui avait été lu avec intérêt dans les bureaux du ministère de la Guerre; elle retourna tous les manuscrits sans les avoir lus en avouant que ces matières dépassaient sa compétence. Sur ces entrefaites, Poivre, averti peut-être par sa femme, montra de la froideur à Bernardin de Saint-Pierre : « Ceci explique pourquoi, dans la relation de son voyage, il ne parla pas de M. Poivre dont il croyait avoir

52. Cité par SOURIAU, *Bernardin de Saint-Pierre*, p. 89, d'après les manuscrits de la bibliothèque du Havre.

53. *Ibid.*, p. 108-109.

à se plaindre », a écrit Aimé Martin, le naïf secrétaire de Bernardin qui n'a pas su reconnaître dans les papiers de son maître les raisons du mécontentement du mari ⁵⁴.

Econduit par l'intendant, dédaigné par le gouverneur, tenu à l'écart par les officiers et par les ingénieurs qui doutaient de la validité de ses brevets ⁵⁵, il vivait seul dans une petite maison isolée, sans autre ami que son chien *Favori*. Le spectacle de la misère des esclaves le faisait souffrir; le genre de vie des blancs l'irritait. La lettre XI du *Voyage à l'île de France*, datée du 10 février 1769, est une âcre satire des diverses catégories sociales de la colonie : les anciens agents de la Compagnie, perpétuellement mécontents; les officiers qui perdent l'émulation militaire essaient de spéculer comme tout le monde et se ruinent; les marins toujours disposés à critiquer les usages des pays où leur métier les conduit; les protégés de Paris, les libertins et les banqueroutiers « chassés de l'Europe par leurs crimes et de l'Asie par nos malheurs... », personne n'est épargné. La lettre se termine par ces mots : « En parlant des hommes, il me fâche de n'avoir que des satires à faire ». Ce n'est en effet qu'une satire, mais elle est de la meilleure qualité, car sous l'exagération de chaque trait on reconnaît une part, souvent assez forte, de vérité. Il était aigri et ulcéré quand il écrivit ces pages, que les habitants de l'île de France ne lui ont pas pardonnées; la situation qu'il occupait était médiocre et il ne pouvait espérer un avenir meilleur dans cette petite île où le hasard l'avait jeté. Il fit quelques timides

54. Après la mort de Bernardin de Saint-Pierre dont il était le secrétaire et l'admirateur fervent, Aimé Martin épousa sa veuve. Il a publié des œuvres inédites et une partie de la correspondance du maître après avoir fait subir à tous ces écrits de fâcheuses mutilations ou modifications. Les papiers de l'écrivain remplissent 209 cartons ou dossiers de la bibliothèque du Havre.

55. Ces doutes n'étaient pas justifiés : par brevet du 20 novembre 1767 (enregistré à l'île de France le 16 août 1768), le Roi avait nommé M. de Saint-Pierre ingénieur à l'île de France sous les ordres de l'ingénieur en chef. Une commission du même jour lui donnait rang de capitaine d'infanterie dans la colonie. Ces pièces ont été publiées par M. LARGEMAIN : *Bernardin de Saint-Pierre...*, documents inédits, dans la *Revue d'histoire littéraire de France*, année 1896, p. 599-607.

spéculations avec les économies réalisées sur son traitement et il gagna un peu d'argent, mais il avait trop peu de ressources pour que l'espoir de faire fortune lui fut permis; il n'avait d'ailleurs ni le goût ni l'habitude du commerce. Au mois de juin 1769, il essaya de passer sur un plus grand théâtre en offrant ses services, en qualité d'ingénieur, aux princes hindous amis de la France : personne ne répondit. Par contre, une indiscretion lui fit connaître cette lettre de Maudave au ministre : « Comme M. de Saint-Pierre est assez versatile, peut-être que l'envie de venir à Madagascar lui aura pris ou lui prendra. Dans l'un ou l'autre cas, je vous prie instamment de ne pas me l'envoyer⁵⁶ ». En 1771, il demanda un congé : le gouverneur Desroches lui adressa une autorisation d'embarquer conçue en des termes dont la sécheresse calculée laisse paraître la satisfaction de le voir partir. Il embarqua sur l'*Indien* et sortit du port le 20 novembre 1771; un ouragan le retint quelques jours à l'île Bourbon (2 au 22 décembre). L'*Indien* s'étant trouvé hors d'état de prendre la mer, il passa sur la flûte la *Normande*, capitaine Kerlero de Rosbo, qui le débarqua au cap de Bonne-Espérance; il fit un séjour d'un mois et demi (17 janvier au 2 mars 1771) dans la colonie hollandaise qui, bien entendu, lui parût mieux gouvernée et mieux administrée que la colonie française. Le capitaine Le Fer, de Saint-Malo, voulut bien lui donner passage à bord de la flûte la *Digne* qui le ramena en France au commencement de juin. Il avait perdu à Bourbon presque tous ses bagages et revenait dans sa patrie plus pauvre encore qu'à son départ; de son grand voyage, il ne rapportait que son journal, ses notes et ses souvenirs : souvenir des tempêtes subies en mer dans le canal de Mozambique, le 23 juin 1768, et à Bourbon, le 2 décembre 1770, et que l'on retrouvera au dernier chapitre de *Paul et Virginie*; souvenir de l'habita-

56. Lettre de Bernardin au général..., citée par MAURY, *Bernardin de Saint-Pierre*, p. 79. — POUGET DE SAINT-ANDRÉ, *Colonisation de Madagascar*, p. 43.

tion de M^{me} Le Normand, au quartier de la Rivière-Noire, visitée au mois d'août 1769 et qui deviendra l'habitation de M^{me} de la Tour et de la bonne Marguerite; souvenir de la catastrophe du *Saint-Géran*, souvenir surtout, soigneusement cultivé, de l'avidité des habitants blancs et de la misère des esclaves qui inspireront tant de pages des *Études de la Nature* et toutes les œuvres qu'il publiera jusqu'à sa mort.

Les années 1772 à 1784 furent des années de misère pendant lesquelles il connut des heures plus douloureuses encore que celles passées à l'île de France. A force de sollicitations d'une humilité extrême, il obtint la prolongation de son traitement d'ingénieur à l'île de France jusqu'au 29 décembre 1772, mais le ministre s'obstinait à réclamer qu'il rejoignit le poste abandonné depuis dix-huit mois. Il fut enfin privé de tout emploi et réduit à des secours octroyés par le contrôleur général et payés sur le fonds des fermes de Bretagne⁵⁷. Il fréquentait les gens de lettre, en particulier Jean-Jacques Rousseau dont la mélancolie ne pouvait le reconforter; mais il avait aussi d'obscurs amis qu'il cultivait avec soin dans l'espoir d'arriver à la réalisation de certains rêves d'ordre pratique. L'utopiste Bernardin rêva pendant bien des années de faire un mariage riche : M^{me} de la Ville-Jéhannin, de Rennes, chez laquelle il fit plusieurs séjours, chercha vainement à le faire agréer par des héritières de Rennes et de Vitré. Il ne fut pas plus heureux dans de déplaisantes intrigues pour se faire attribuer la place d'un vieil ingénieur de la Compagnie des Indes, à Lorient, nommé Guillois.

Le *Voyage à l'île de France* parut en 1773 et n'obtint qu'un succès modéré. Nous avons déjà dit que l'ancien gouverneur Du Dresnay-Desroches avait l'habitude de

57. Pierre DE VAISSIÈRE, *Bernardin de Saint-Pierre, les années d'obscurité et de misère* (Revue des *Études historiques*, septembre 1903, p. 515-525). — En 1772, il essaya de se faire donner la place d'ingénieur du roi à Lorient, occupée par l'architecte Guillois; il écrivait que les fortifications avaient été élevées par M. de Saint-Pierre, ingénieur, comme s'il voulait faire croire à une parenté avec cet homonyme (MAURY, *Bernardin de Saint-Pierre*, p. 92).

noter les remarques que lui inspiraient les livres consacrés à son ancienne colonie. A une date que nous ignorons, mais qui est postérieure à la publication des *Etudes de la Nature*, il consigna des observations sur le *Voyage* pleines d'une dédaigneuse indulgence pour les rêveries d'un théoricien que Desroches, homme d'action, ne voulait pas prendre au sérieux : « J'avois lu dans les temps différents où ils parurent et le voyage de M. de St-Pierre à l'isle de France sur lequel on va voir mes remarques, et la relation des deux voyages de M. de Kerguélen aux terres australes et dans la mer des Indes. En les lisant je n'avois eu garde d'adopter les assertions hasardées (pour ne rien dire de plus) que ces deux ouvrages renferment, mais jugeant qu'il ne pourroit jamais résulter aucun mal de ces erreurs peu approfondies et bientôt oubliées, je m'étois contenté de les blamer intérieurement et encore plus d'en plaindre les auteurs. Je n'avois mis sur le papier aucune de mes observations.

» Les phrases pleines de candeur et d'esprit en même temps, ces phrases pleines d'une douce amertume qui fourmillent dans le livre de M. de St-Pierre, ce tendre attachement qu'il respire pour les gens et pour les lieux qu'il ne voit qu'en passant, et ce dégoût, cette pitié qu'il exhale contre les personnes et les choses qu'il a eu le temps d'approfondir, ce besoin d'aimer qu'il exprime si bien et cette impossibilité de s'attacher à laquelle il paroît condamné, tout cela semblait m'autoriser à traiter son ouvrage avec indifférence; je dis plus : cette imagination qui pétille dans ses trois dialogues, ce caractère soutenu qui au lieu de jouir des objets tels qu'ils se présentent à ses yeux et à tout le monde, va chercher des jouissances factices et chimériques dans une nouvelle manière d'exister qu'il voudroit attribuer à chaque chose morale ou physique; je le répète, cette idolâtrie pour les êtres fantastiques et ce dédain pour les réalités, s'ils ne vous donnent pas l'idée d'un homme heureux comme aussy l'on n'y trouve pas le sarcasme et le

venin de la misanthropie, vous font désirer qu'il puisse l'être et s'il se trompe vous ne pouvez pas lui en savoir mauvais gré mais seulement à son étoile et à la nature de son génie qui le transporte hors de la sphère qu'il habite.

» Au milieu de ses agréables rêveries, s'il y a des faits mal rapportés c'est qu'ils ont été mal vus. Il ne m'a pas paru d'abord bien utile ni bien satisfaisant de les relever; d'autres motifs m'avaient fait prendre le même parti relativement aux voyages de M. de Kerguelen, mais l'ouvrage que M. de Sonnerat vient de faire paraître force toutes les barrières que je m'étois prescrites⁵⁸ ».....

Lés *Etudes de la Nature*, publiées en 1784, placèrent brusquement Bernardin de Saint-Pierre au premier rang des écrivains : bien plus, ce livre fit du rêveur inconnu un des guides du sentiment et de la pensée française. Trois ans plus tard, la douce et mélancolique histoire de *Paul et de Virginie* compléta son triomphe. Toutes les « âmes sensibles » de France pleurèrent le malheur des deux jeunes créoles et s'éprirent d'une confiante admiration pour la sagesse de Bernardin. On trouve dans la collection de ses papiers, bien qu'elle soit très incomplète⁵⁹, des centaines de lettres écrites par des admirateurs et par des admiratrices qui sollicitent des conseils ou des encouragements, parfois même une sorte de direction religieuse ou spirituelle. De Bretagne lui vinrent des lettres de M^{mes} de Talhouet et de Pompéry, de M^{lle} de Kéralio, de Gellée de Prémion, ancien maire de Nantes, du marin Duclos-Guyot, du futur évêque Le Coz...

58. Archives du Finistère, E 238. — Les passages transcrits par Desroches sont empruntés aux lettres XVII et XVIII; ses notes sont suivies d'observations plus attentives et plus étudiées sur les livres de Kerguelen et de Sonnerat.

59. A la Bibliothèque du Havre. La correspondance de Bernardin de Saint-Pierre, publiée par Aimé Martin, ne renferme qu'une très faible partie de ces lettres. Les documents du Havre ont été mis en œuvre par M. SOURIAU, dans son intéressant ouvrage : *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*, Paris, 1905, in-18. — On trouve dans ce dépôt quelques lettres qui n'ont pas été insérées dans le charmant ouvrage : *Un coin de la Bretagne pendant la Révolution. Correspondance de M^{me} Audouyn de Pompéry (de Quimper) avec son cousin et avec Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, 1884, 2 vol. in-18.

Personne ne doutait de la droiture et de la sincérité de son caractère; on crut aussi à l'exactitude absolue du récit. Un capitaine de navire, originaire de Josselin, Martin-Daumont, lui écrivait en 1803 que ses deux filles, créoles de l'île de France et ferventes admiratrices du roman, avaient voulu visiter avec lui le lieu où Paul et Virginie avaient passé leur enfance, mais elles l'avaient trouvé complètement transformé⁶⁰. Plusieurs historiens ont eu la même curiosité que la famille Martin-Daumont et ont essayé de vérifier l'exactitude des descriptions et la réalité des faits, mais leurs recherches n'ont pas donné des résultats importants. Si l'île de France a fourni la scène magnifique du roman, elle n'a pas donné, à beaucoup près, toute la « matière historique ». Des incidents de la vie journalière, des images recueillies au cours de promenades dans les provinces de France ou à Paris ont ajouté aux souvenirs que Bernardin de Saint-Pierre avait rapportés des îles. Il a raconté lui-même comment la rencontre dans une rue de la Montagne-Sainte-Genève de deux petites filles qui fuyaient en riant sous une averse, lui avait inspiré la description célèbre des deux enfants créoles abrités sous le jupon de Virginie : « Ces deux têtes charmantes, renfermées sous le jupon bouffant me rappelèrent les enfants de Leda enclos dans la même coquille ». Ce n'était pas à l'île de France, mais dans une vieille et sombre rue de Paris qu'il les avait vus. Quinze années avaient passé depuis qu'il avait quitté l'île : le succès avait guéri les blessures faites à sa vanité; sa malveillance à l'égard de la colonie s'était adoucie; au déclin de la vie, le souvenir de son aventureux voyage n'évoquait plus que la pensée de trois années de sa jeunesse évanouie; le temps embellissait encore le souvenir des spectacles qu'il avait contemplés dans « l'île d'Eden ». Plus que jamais, il était l'ennemi déclaré de l'esclavage, mais il ressentait aussi une profonde sympathie pour les colons

60. Lettre du 4 Messidor an XII, ms. 141 de la Bibliothèque du Havre.

pauvres et honnêtes, tels que M. et M^{me} Le Normand qui lui avaient offert, en 1769, une cordiale hospitalité.

L'auteur fait de Marguerite, la mère de Paul, une paysanne bretonne séduite, puis abandonnée par un gentilhomme de son pays; M^{me} de la Tour⁶¹, la mère de Virginie, issue d'une des plus riches et plus anciennes maisons de Normandie, est la veuve d'un pauvre gentilhomme mort à Madagascar. Il est inutile de chercher à connaître le nom exact et la patrie véritable de chacune des deux mères. L'île de France, comme toutes les colonies, était un asile où les femmes, dans une situation fautive ou malheureuse, étaient nombreuses; Bernardin de Saint-Pierre put rencontrer plusieurs Marguerite et quelques dames de la Tour. Très fréquent aussi, banal même, était le cas des enfants que l'on expédiait en France, comme Virginie, pour faire leur éducation ou pour raviver l'affection de parents riches : trop souvent les petits créoles exilés du foyer maternel souffraient cruellement d'être transportés dans un milieu indifférent ou hostile. Dans tout le roman on ne peut saisir qu'un fait historique certain : le naufrage du *Saint-Géran* et la mort des passagers. Mais l'auteur ne s'est pas cru obligé — et certes il ne l'était pas — de raconter exactement les faits. Dans le roman, le *Saint-Géran*, capitaine Aubin⁶², engagé le 24 décembre 1744 dans la passe étroite qui sépare l'île de France de la petite île d'Ambre, est jeté par un ouragan sur les écueils. Le navire se brise tout près

61. Ce nom aurait été inspiré à l'auteur par le souvenir de M^{lle} de la Tour, que son oncle, le général du Bosquet, avait voulu lui faire épouser en Russie. Le nom de Virginie serait un hommage à Virginie Taubenheim, une de ses anciennes fiancées. — Une famille de la Tour existait à l'île de France; nous avons dit que le comte et la comtesse de la Tour et leur fille étaient passés à l'île de France, sur le *Sphinx*, en 1769, en même temps que Desroches. Le recensement de 1776 apprend que le comte, âgé de 49 ans, était originaire de la Belloère, en Auvergne.

62. Un capitaine de la Compagnie se nommait Louis Aubin ou Aubin du Plessis; peut-être commanda-t-il le *Saint-Géran* dans un précédent voyage à l'île de France. Il ne mourut pas en mer. De 1750 à 1768, il habita Lorient ou son manoir de Penfoullic, en Fouesnant, et soutint de longs procès contre l'administration du domaine royal (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3784).

du rivage, si près que de nombreux spectateurs, et au premier rang le malheureux Paul, voient succomber les marins et les passagers. Les vagues énormes qui déferlent sur le rivage empêchent de leur porter secours; Virginie, martyre de la pudeur, est une des dernières victimes.

Le navire n'eut pas la fin grandiose que lui prête l'écrivain. Il ne fut pas la victime d'un terrible ouragan; il périt par beau temps à la suite de l'erreur d'un officier; personne n'assista au naufrage.

Les déclarations faites devant le conseil supérieur de l'île de France par neuf survivants⁶³ et les documents conservés dans les archives de la Compagnie des Indes, à Lorient, permettent de connaître assez exactement tous les détails de l'événement. Le *Saint-Géran*, de 700 à 800 tonneaux, avait fait plusieurs fois, sous divers capitaines, le voyage de l'île de France⁶⁴; lorsqu'il sortit de la rade de Lorient, le 24 mars 1744, il était commandé par Gabriel Richard de la Mare, originaire des environs de Quiberon⁶⁵. L'état-major comprenait Malles Cadet et Perret de Péramont, premier et deuxième lieutenants; Louis-Jérôme de Montendre de Longschamps et Lair, enseignes; le chevalier Bouet, enseigne surnuméraire; le R. P. Martin Burk, cordelier, aumônier; Le Louet, chirurgien. La maistrance comptait 18 officiers mariniers, 5 officiers non mariniers et 5 pilotins (Jacques de Loucelles, Louis d'Arange, Jean-Marie Malet, Pierre Castelnau et Joseph Courchamp-Chevalier). Les 90 matelots, dont le rôle d'équipage ne

63. Conservées au greffe de la Cour d'appel de la Réunion, publiées par le Baron MILLIUS, dans les *Annales maritimes et coloniales*, année 1822, 2^e partie, p. 159-175; analysées dans l'*Etude littéraire sur la partie historique du roman de Paul et Virginie* de LEMONTEY (*Œuvres...*, Paris, 1829, in-8^o, t. V, p. 349-376).

64. En 1737-1739, 1739-1741 et 1742-1743 (inventaire des archives de la Marine à Lorient); il avait transporté plusieurs colons aux îles, par exemple en 1742 la famille Bégaignon, de Dinan (Recensement de l'île de France dressé en 1776).

65. Nicolas Richard de la Mare, un des chefs de magasin de la Compagnie, acquit une maison à Plumergat en 1757; Richard de la Mare, époux de Marie-Anne Le Brech, habitait Quiberon en 1778 (*Inventaire sommaire des Archives du Morbihan*, B 1672, E supplément 465).

donne pas les noms, venaient tous de quartiers bretons, 5 de Saint-Malo, 12 d'Audierne, 2 de Vannes et 71 de Port-Louis; 4 domestiques et 19 mousses complétaient l'équipage. Les passagers étaient relativement peu nombreux : Belval, ingénieur; Péan, sous-marchand; Anne Mallet et Jeanne Nézet, créoles; la négresse Magdelon, domestique de M^{lle} Nézet, et le noir Pedro, domestique de Péan. Tous ces voyageurs étaient à destination de l'île de France ainsi que Branho-Le Marin qui mourut avant l'arrivée au cap de Bonne-Espérance. Grayle, Guigné, de Villarmoy et M^{lle} Caillou se rendaient à l'île Bourbon. Le rôle ne précise pas l'île qui était le but du voyage des menuisiers Jean Guinche, de Neulliac, et Jean Diomat, de Saumur, et d'une négresse⁶⁶. A Gorée, le navire embarqua 30 esclaves, plus un « passager clandestin », Belval, chirurgien, âgé de 24 à 25 ans, déserteur d'un navire en relâche; ce jeune homme prétendait être parent de l'ingénieur Belval qui ne reconnaissait pas cette parenté. La traversée fut dure, dix hommes moururent au cours du voyage; la plupart des matelots étaient malades et hors d'état de travailler. L'île Ronde, au nord de l'île de France, fut reconnue le 17 août 1744 à quatre heures de l'après-midi. Comme il était trop tard pour gagner le Port-Louis dans la journée, le capitaine Richard de la Mare, qui connaissait mal ces parages où il n'était pas venu depuis vingt ans, consulta ses lieutenants et quelques officiers marinières : il se rangea à l'avis du lieutenant Malles et de l'enseigne Lair, tous deux « pratiques » de la côte, et ordonna que le navire tiendrait à la cape sous la grande voile jusqu'au jour. Maître Alain Ambroise, premier bosseman, jugea la route dangereuse et le dit au capitaine. M. Malles écouta ce discours impatiemment et donna deux soufflets au déposant en lui disant : « Taisez-

66. Le rôle conservé aux Archives de la Marine de Lorient (fonds de la Compagnie des Indes, carton 60) n'est pas le rôle original : c'est un document rétabli après le naufrage à l'aide des déclarations des survivants et de quelques papiers des bureaux des classes; il paraît présenter quelques erreurs.

vous, je connais la côte mieux que vous ». Le temps était très beau; à six heures, le quart changea et le lieutenant Longs-champs de Montendre prit la conduite du navire qui approchait de plus en plus de la côte; Alain Ambroise, que la brutalité de Malles n'avait pas fait changer d'avis, obtint que l'on fit tomber des voiles pour ne pas aller trop de l'avant; mais au quart suivant, l'enseigne Lair donna de nouveaux ordres qui rendirent la marche du navire moins lente; le bosseman Pierre Tassel, de Lorient, et le matelot Olivier Brévenne se hasardèrent vainement à dire que la route paraissait dangereuse. A deux heures et demie le capitaine et Malles vinrent faire un tour sur le pont : le pilote partageait la confiance des officiers; à M. de la Mare qui lui demandait : « Que dites-vous de la route? » Végnard répondit : « La route est bonne, nous avons encore loin à courir comme cela ».

Le vaisseau était engagé dans la passe que l'on appela depuis la passe du Saint-Géran, à l'est de la côte de l'île de France et au sud-est de l'île d'Ambre, à une lieue environ de ces deux terres, d'après les déclarations des survivants, et non pas à quelques centaines de mètres de la côte, et presque à portée de la voix, ainsi qu'on lit dans le roman. Entre deux heures et demie et trois heures, le *Saint-Géran* toucha sur un écueil; le capitaine et les officiers reconnurent aussitôt qu'il était perdu et ils essayèrent d'organiser le sauvetage et tout d'abord de soulager le navire par diverses manœuvres que les matelots, presque tous affaiblis ou malades, exécutèrent mal. Cependant les mâts furent coupés et jetés à la mer, mais, sans qu'il y eut à proprement parler tempête, le vent s'était levé; la mer brisait sur les récifs; les lames ramenèrent les épaves sur les flancs du navire qu'elles crevèrent en même temps qu'elles fracassaient les chaloupes. Ces détails consignés dans les déclarations des matelots se retrouvent dans le récit de Bernardin de Saint-Pierre : il avait sans doute lu au greffe du conseil supérieur

le dossier du *Saint-Géran*. Dans ces documents, fort émouvants dans leur simplicité, on discerne les éléments du récit qu'il place dans la bouche du vieil ami de Paul et de Virginie, accouru sur la côte et témoin impuissant du désastre. On lit dans la déclaration faite le 22 août par Pierre Tassel : « Tout le monde s'écria : Miséricorde ! en voyant tous les bateaux défoncés et brisés. On se rangea au vent du navire pour attendre le jour; au point du jour, on chanta l'*Ave Maris Stella* et le *Salve Regina*. M. Malles appela ensuite l'aumônier en lui disant qu'il fallait faire des vœux à sainte Anne d'Auray. Les vœux étant faits, il dit à l'aumônier de donner la bénédiction générale; l'aumônier se mit à genoux, et tout l'équipage aussi, il donna la bénédiction générale en disant : Que Dieu vous pardonne vos péchés ! M. Malles, adressant la parole à tout le monde, dit que s'il avait offensé quelqu'un, il lui en demandait pardon ». L'écrivain a en quelque sorte laïcisé cette scène : « Malgré le bruit des flots, nous entendîmes le sifflet du maître qui commandait la manœuvre, et les cris des matelots qui crièrent trois fois *Vive le Roi !* Car c'est le cri des Français dans les dangers extrêmes ainsi que dans les grandes joies, comme si dans les dangers ils appelaient leur prince à leur secours, ou comme s'ils voulaient témoigner alors qu'ils sont prêts à périr pour lui ».

Tout était perdu; chacun ne songeait plus qu'à son salut et cherchait à trouver dans les débris épars sur le pont un appui qui lui permettrait de gagner la côte. Le capitaine Richard de la Mare, très calme, « examinait tout ce qui se faisait avec beaucoup d'attention » et donnait des conseils à Edme Caret, patron de chaloupe, qui essayait de faire une sorte de houée avec une planche et quelques morceaux de bois. Caret lui dit : « Monsieur, quittez votre veste et votre culotte, vous vous sauverez plus aisément ». M. de la Mare ne voulut jamais y consentir, disant « qu'il ne conviendrait pas à la décence de son état d'arriver à terre tout nu

et qu'il avait des papiers dans sa poche qu'il ne devait pas quitter ». Cependant il se jeta à la mer avec Caret et son fidèle domestique Hector, nègre libre, mais une lame plus forte engloutit tout le groupe, sauf Caret qui parvint au bout de cinq heures à échouer à l'île d'Ambre⁶⁷. « M^{lle} Mallet était sur le gaillard d'arrière avec M. de Péramont qui ne l'abandonnait pas. M^{lle} Caillou était sur le gaillard d'avant avec MM. Villarmois, Gresle, Guigné et Longschamps de Montendre, qui descendit le long du bord pour se jeter à la mer et remonta presque aussitôt pour déterminer M^{lle} Caillou à se sauver⁶⁸ ». On reconnaît ici le thème de l'épisode suprême du roman; mais Bernardin de Saint-Pierre n'a pas laissé au capitaine le scrupule un peu singulier qui l'empêche de quitter sa veste et sa culotte; il l'a attribué à la chaste jeune fille qui refuse de se dévêtir lorsqu'un matelot essaye de la sauver : « Tous les matelots s'étaient jetés à la mer; il n'en restait plus qu'un sur le pont, qui était tout nu et nerveux comme Hercule. Il s'approcha de Virginie avec respect; nous le vîmes se jeter à ses genoux et s'efforcer même de lui ôter ses habits; mais elle, le repoussant avec dignité, détourna de lui sa vue. On entendit aussitôt ces cris des spectateurs : Sauvez-là ! sauvez-là ! ne la quittez pas. Mais dans ce moment une montagne d'eau d'une effroyable grandeur s'engouffra entre l'île d'Ambre et la côte, et s'avança vers le vaisseau qu'elle menaçait de ses flancs noirs et de ses sommets écumants. A cette terrible vue, le matelot s'élança seul à la mer et Virginie voyant la mort inévitable posa une main sur ses habits, l'autre sur son cœur, et, levant en haut des yeux sereins, parût un ange qui prend son vol vers les cieux ». La mer jeta à la côte le matelot sain et sauf; M^{lle} Caillou périt avec son ami Longschamps de Montendre qui se nommait exactement

67. Déposition d'Edme Caret, confirmée par Jacques Leguain et Jean Lepage, le 25 août 1744.

68. Déposition de Jean Janvrin, de Saint-Malo, et de Pierre Verger, de Lorient, le 24 août.

Louis-Jérôme de Montendre, seigneur de Longschamps et de Kerguénolec. Né à Languidic, le 20 octobre 1717, il était le sixième enfant de Louis Montendre, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de Marie de Lantivy⁶⁹. Anne Mallet succomba auprès du lieutenant Perret de Péramont, qui, sur le gaillard d'arrière, ne l'avait pas abandonnée.

Douze personnes seulement échappèrent au désastre et parvinrent à l'île d'Ambre après cinq longues heures d'efforts, mais deux matelots et une négresse moururent de fatigue quelques minutes après leur arrivée; le nombre des survivants fut ainsi réduit à neuf : Pierre Tassel, de Lorient, et Alain Ambroise, bossemans; Edme Caret, de Lorient, patron de chaloupe; Pierre Verger, de Lorient, adjudant canonnier; Jean Janvrin, de Saint-Malo, pilote; Thomas Chardron, Jacques Leguain et Jean Lepage, matelots; Jean Dromat, de Saumur, passager. Le lendemain, Tassel, Ambroise et Chardron firent un radeau et passèrent à la grande île; ils apprirent le malheur à des chasseurs qui s'empressèrent de leur donner des vivres. Quelques jours plus tard tous les réfugiés transportés au Port-Louis firent devant les juges du conseil supérieur, du 22 au 28 août, les déclarations que nous avons essayé de résumer.

La fin tragique des deux jeunes passagères⁷⁰ qui avait ému toute la colonie n'était pas oubliée lorsque, vingt-cinq ans plus tard, Bernardin de Saint-Pierre arriva à l'île de France. On a voulu deviner s'il pensait à M^{lle} Caillou, hésitant à suivre M. de Montendre, ou bien à M^{lle} Mallet, debout sur le gaillard d'arrière auprès de M. de Péramont, lorsqu'il raconta les derniers moments de la malheureuse amie de Paul. Il ne nous paraît pas douteux qu'il pensait

69. Une des nièces du lieutenant, Flore de Montendre, épousa en 1780, le navigateur Louis de Bougainville. Sur ces familles, voir *En marge de l'histoire d'une vieille famille*, les Montendre et les Bougainville, par A. et K. dans le *Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère*, année 1938, t. LIII, p. 26-72).

70. Ni les documents, ni les historiens ne disent ce que devint la troisième passagère embarquée à Lorient, la créole qui portait le nom, de physionomie bretonne, de Jeanne Nézet.

indistinctement à l'une et à l'autre. Cependant plusieurs écrivains se sont évertués à reconnaître la véritable Virginie. Le premier peut-être qui essaya de résoudre ce petit problème fut Charles Cunat, le futur auteur de *Saint-Malo illustré par ses marins*. En 1805, Cunat, âgé de 16 ans, était sous-officier à bord du corsaire le *Napoléon* qui relâcha à l'île de France. Il aimait les lettres et il avait l'esprit et le cœur pleins de l'histoire de *Paul et Virginie*. Il visita avec une sorte de tendre piété tous les sites de l'île qui rappelaient le souvenir des deux amoureux et il raconta ses pèlerinages dans des notes restées inédites et qui sont malheureusement rédigées avec moins de précision que les écrits de son âge mûr⁷¹. La rencontre d'un ancien officier au régiment de l'île de France, M. Mallet, âgé de 68 ans, qui prétendait être le frère cadet de Virginie, lui causa un véritable bonheur et il enregistra avec confiance son récit sans remarquer d'évidentes erreurs⁷². Jusqu'à la fin de sa vie, qui fut longue, le vieil officier fit part aux voyageurs de ses souvenirs familiaux augmentés chaque année de détails nouveaux. Ses dire, agrémentés encore d'incidents sentimentaux ou romanesques et de généalogies fantaisistes, passèrent dans divers ouvrages : en 1818, dans les *Archives de l'île de France*; en 1839, dans les *Tableaux historiques de l'île de France*, de Magon de Saint-Ellier; en 1891 enfin dans les *Annales de l'Est*⁷³. A l'île de France on

71. Archives de Saint-Malo, fonds Cunat.

72. Le prénom de M^{me} Mallet était Anne d'après le rôle de bord; son frère l'appelle Virginie, nom absolument inconnu à l'île de France aussi bien que dans la métropole au commencement du XVIII^e siècle; il la dit sœur utérine de M^{lle} Caillou (qui ne se rendait pas dans la même île que sa compagne); il raconte l'histoire des deux mariages contractés par la mère des deux jeunes filles de telle sorte que l'on arrive à conclure que l'une des victimes du naufrage était une enfant en bas âge. Les familles Mallet et Caillou n'étaient pas alliées directement, mais en 1750, Jean Sentuari, fils de Marie Caillou, sœur, semble-t-il, de la passagère, épousa une demoiselle Mallet. Des renseignements très intéressants ont été donnés sur ces familles par M. de Pradel de Lamase dans une excellente étude : *La véritable Virginie et Bernardin de Saint-Pierre* (*Le Mercure de France*, t. CCIX, 15 janvier 1929, p. 336-361).

73. *Les origines historiques du roman Paul et Virginie*, par M. Charles BENOIST. — Cet auteur a recueilli les souvenirs un peu confus d'une vieille dame de Nancy, originaire de l'île Bourbon, M^{me} Journée, née Milon d'Ailly.

paraît avoir adopté l'identification de Virginie et d'Anne Mallet ⁷⁴.

Bernardin de Saint-Pierre n'a jamais écrit le nom ni de M^{lle} Mallet, ni de M^{lle} Caillou, mais c'est cette dernière qui se trouve désignée dans le préambule d'une réédition de *Paul et Virginie* : « Un jour, étant au Jardin du Roi, une dame, d'une figure très intéressante, accompagnée de son mari..., m'aborda pour me dire : « Ah ! monsieur, que vous m'avez fait passer une nuit terrible ! Je n'ai cessé de gémir et de fondre en larmes. La personne dont vous avez décrit la fin malheureuse à bord du *Saint-Géran* était ma parente. Je suis créole de Bourbon ». J'appris... que cette dame était l'épouse de M. de Bonneuil, premier valet de chambre de Monsieur ». Or, M. de Pradel de Lamase a récemment étudié l'histoire de M^{me} Guesnon de Bonneuil, née Michelle Sentuari, et il a établi qu'elle était fille de Jean Sentuari, procureur général au conseil supérieur de Bourbon, et de Marie Caillou. Celle-ci était l'une des trois ou quatre filles de Louis Caillou, chirurgien-major de la colonie, et de Catherine Panon : on peut croire que la passagère du *Saint-Géran* (dont on ignore le prénom) était l'une de ses sœurs. Une hypothèse, que nous reconnaissons insuffisamment établie, permettrait de supposer que les parents de France chez laquelle la jeune fille avait été envoyée pour faire son éducation, appartenaient à une famille Caillou que l'on trouve établie en Bretagne au XVIII^e siècle ⁷⁵.

74. En 1895, M. Jules Leclercq, faisant comme Cunat un voyage littéraire et sentimental à l'île Maurice, se laissait dire que M. de Péramon était le fiancé de M^{lle} Mallet et que les deux amants avaient été enterrés dans le même tombeau (*Au pays de Paul et Virginie*, p. 106-109).

75. Jacques-François Caillou, né à Menin, en Flandre, comme le chirurgien de l'île de France, et qui était peut-être son frère, épousa à Quimper, en 1730, Jeanne Piébuche; il en eut une fille qui devint la femme de Tanguy Guerneur, député du Finistère à la Convention. D'autres Caillou habitaient Lorient dès la fin du XVIII^e siècle (Archives du Morbihan, B 1499, 1526 et 1879). — Si l'on attribue à la fille du chirurgien une certaine part dans l'inspiration de *Paul et Virginie* on doit reconnaître que sa famille était singulièrement prédestinée aux accointances littéraires. Une de ses nièces, M^{me} Thilorier, née Sentuari, fut célébrée sous le nom d'Eucharis par Bertin, poète érotique

Le lecteur pensera sans doute que les recherches sur les origines historiques du roman qui aboutissent à des résultats incertains ou discordants présentent un faible intérêt : il aura raison. *Paul et Virginie* n'est pas un document, ni un récit documentaire. On lit bien dans l'avant-propos : « Il ne m'a point fallu imaginer de roman pour peindre des familles heureuses. Je puis assurer que celles dont je vais parler ont réellement existé, et que leur histoire est vraie dans ses principaux événements. Ils m'ont été certifiés par plusieurs habitants que j'ai connus à l'île de France. Je n'y ai ajouté que quelques circonstances indifférentes, mais qui, m'étant personnelles, ont encore en cela même de la réalité ».

Cette déclaration est un artifice littéraire; le roman formé autour des traditions recueillies dans l'île est surtout le fruit des longues rêveries de l'auteur et de ses études sur la nature et sur les lois sociales.

Quelques-unes de nos anciennes colonies ont eu des chroniqueurs ou des historiens comme Champlain, Les-carbot, Labat, Dutertre; elles ont été décrites dans de pittoresques récits de voyage fortement « romancés » comme ceux de Diereville et du baron de Lahontan; l'abbé Prévost a placé dans la Louisiane, qu'il n'avait jamais vue, l'épisode le plus émouvant de *Manon Lescaut*; Chateaubriand a prétendu décrire les mœurs des indigènes, les forêts du nord de l'Amérique et les rives du Missisipi qu'il connaissait à peine, mais entre toutes les belles colonies que nous avons perdues, l'île de France est la seule qui ait véritablement inspiré un incontestable chef-d'œuvre.

(A suivre.)

de l'île Bourbon; son autre nièce, M^{me} de Bonneuil, fut chantée, en des vers meilleurs, sous le nom de Camille, par André Chénier. Par sa mère, elle était la petite fille de Françoise Chatelain, l'une des survivantes du massacre de Fort-Dauphin dont il a été parlé plus haut (chapitre I^{er}); elle était de ce côté apparentée aux familles dans lesquelles devaient naître Parny et Leconte de Lisle.